#### **ORDRE DU JOUR**

#### FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERFACE ECONOMIQUE

- 01- Compte de gestion 2015
- 02 Compte administratif 2015
- 03 Fiscalité directe 2016
- 04 Budget primitif 2016
- 05 Subventions diverses
- 06 Phocéenne d'habitations : demande de garantie d'emprunt
- 07 Création d'emplois saisonniers
- 08 Fonctionnement du plan d'eau 2016 : recrutement de surveillants de baignade
- 09 Protection de la sante des agents : vacations psychologue du travail
- 10 Modification du tableau des effectifs communaux

# <u>URBANISME ET HABITAT - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL ET</u> ELECTIONS

- 11 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain centre-ville/centre ancien : attribution de subventions à l'amélioration de l'habitat
- 12 Campagne de soutien financier à des interventions de ravalement des façades secteur centre-ville/centre ancien CRET : attribution d'une subvention
- 13 Quartier Les Augiers : cession de terrains
- 14 34-36 rue de l'Hubac 2 rue Pardessus : cession d'immeubles

#### **SANTE - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

15 - Subventions aux associations à caractère social

#### **EDUCATION - JEUNESSE - FORMATION PROFESSIONNELLE**

- 16 Territoire à énergie positive pour la croissance verte TEP-CV Pays dignois : demande de subvention pour la rénovation BBC de l'école Joseph Reinach
- 17 Attribution de subventions
- 18 Classes de découverte 2016 : montant de la participation de la commune
- 19 Actions de prévention en direction des adolescents : demande de subvention

# **CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL**

- 20 Subventions aux associations culturelles
- 21 Subventions aux associations patrimoine

# SPORTS - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - TRANQUILLITE PUBLIQUE

- 22 Subventions aux associations sportives
- 23 Conventions de partenariat avec des clubs sportifs et attribution de subventions
- 24 « Jeunes et acteurs : passer son PSCI et s'engager » demande de subvention
- 25 Sécurisation et amélioration énergétique partielle de la halle des sports Alice Milliat : demande de subventions

# ATTRACTIVITE DE LA VILLE

26 - Subventions aux associations

# **TRAVAUX - CADRE DE VIE**

- 27 Restructuration et rénovation énergétique du palais des congrès Gérard Gastinel : demande de subventions
- 28 Territoire à énergie positive pour la croissance verte TEP-CV Pays dignois : demande de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques
- 29 Enfouissement des réseaux au village de Gaubert
- 30 Régie dignoise des eaux et de l'assainissement collectif personnel de la régie des eaux : mesures salariales



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le trente et un du mois de mars à 18 h, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de mars, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

# **Conseillers présents : vingt-six**

GRANET-BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - PRIMITERRA Geneviève - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIEBLEMONT Martine - SFRECOLA Alain - BARTOLINI Jean-Louis - TEYSSIER Bernard - BLANC Michel - LIKAJ Laurence - MEZZANO Gérard - DOMENGE Éliane - NICOLOSI Philip - GASSEND-NOIR Anne - ARGIVIER-AILLAUD Sylvie - LE CORRE Thibaut - BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne - ROBERT Véronique - DE VALCKENAERE Gilles - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - SANCHEZ Pierre-Bernard.

Est nommée secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Étaient représentés : sept

VOLLAIRE Nadine par VILLARON Bruno NIKITAS Valérie par SFRECOLA Alain VALENTIN Angélique par OGGERO-BAKRI Céline MAZAL Ambroise par ESMIOL Gérard TONELLI Corinne par BAUDOUI-MAUREL Marie-Anne ALBANESE-BEC Émilie par BARBERO Christian THONNATTE Lionel par DE VALCKENAERE Gilles

Mme LE MAIRE. - Nous allons ouvrir ce conseil municipal. Je vais procéder à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Je vais vous demander si vous êtes d'accord pour que Thibaut LE CORRE soit le secrétaire de cette séance ? Y a-t-il des oppositions ? [Pas d'opposition]

Je vais vous demander maintenant de valider le procès-verbal du 4 février 2016. Auparavant, y a-t-il des questions ou des remarques ? [Pas de question]

Nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Nous abordons l'ordre du jour en commençant par le compte de gestion 2015. Je passe la parole à Bruno VILLARON.

# 1. COMPTE DE GESTION 2015

# Monsieur Bruno VILLARON rapporte:

Monsieur le trésorier nous a présenté les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Le montant des soldes, tant pour les titres émis que pour les mandats ordonnancés, est en parfaite concordance avec nos écritures.

Je vous propose d'adopter le compte de gestion pour 2015 (budgets principal et annexes) du trésorier dont une copie des résultats de clôture est jointe au présent document.

**\* \* \*** 

Mme LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui Madame.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Tout simplement, ce sera une abstention concernant notre groupe. Pourquoi? Parce que, bien évidemment, nous ne sanctionnons pas monsieur le trésorier mais bel et bien les écritures qu'il a eu à contrôler.

Cela étant, l'année dernière je regrettais de ne pas avoir une page qui m'a été donnée après le conseil municipal. Sur cette page, je regarde toujours avec beaucoup d'intérêt ce qui est qualifié de dette à court terme et notamment j'avais demandé à M. VILLARON si nous avions payé au 31 décembre de l'année précédente tous nos fournisseurs. Le compte de gestion présenté par monsieur le trésorier nous montre qu'au 31 décembre 2015 nous avions encore comme dette auprès de nos fournisseurs des factures impayées à hauteur de 706 000 €.

C'est sur le compte de gestion, Monsieur VILLARON.

# **M. VILLARON**.- C'est une question?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Non, c'est une explication de vote ainsi que je l'ai dit. J'expliquais pourquoi je regrettais l'année dernière de ne pas avoir pu contrôler ce que vous nous aviez annoncé comme étant « nous sommes de bons payeurs, nous payons rubis sur l'ongle, nous ne devons aucun euro à aucun de nos fournisseurs ». Nous en sommes à 706 000 € dus au 31 décembre.

M. VILLARON. Madame BAUDOUI, sur ces 700 000 € que vous indiquez, il y a 171 000 € effectivement de règlement fournisseurs qui n'avaient pas été réglés à la date de l'arrêté des comptes par le percepteur et il y avait 526 000 € de factures non parvenues qui ont été rattachées à l'exercice 2015. En face de cela, puisque vous émettez que nous avions 700 000 € de dette, nous avions à cette date 460 000 € de trésorerie, ce qui veut dire que nous aurions pu payer la grande majorité de ces factures si nous les avions reçues à temps.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Cela ne change rien à ce que je viens de dire, Monsieur VILLARON. Merci de votre intervention. Les faits sont là.

**Mme LE MAIRE**.- Y a-t-il d'autres interventions ? [Pas d'autre intervention]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 1, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 8 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE, M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)

#### 

**Mme LE MAIRE**.- Je passe maintenant la parole à Michel EYRAUD qui va me remplacer pendant l'examen du compte administratif.

<u>M. EYRAUD</u>.- J'interviendrai pour le vote, mais pour l'instant je cède la parole à Bruno VILLARON.

#### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

# Monsieur Bruno VILLARON rapporte:

Comme chaque année et conformément à la loi du 2 mars 1982, il incombe au maire de rendre compte de l'exécution du budget de l'exercice écoulé.

Ce document présente de manière synthétique les résultats contenus dans le document officiel qui vous est remis.

# LE BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	23 447 333,45	27 246 439,63	3 799 106,18
Section d'investissement	10 471 133,41	7 053 258,67	-3 417 874,74
	Résultats de l'exercic	e avant report	381 231,44
Crédits de report d'investissement	2 036 441,49	2 661 877,64	625 436,15
	Résultats de l'exercio	e après report	1 006 667,59

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 2 792 438,59 € et de reprendre en excédent de fonctionnement la somme de 1 006 667,59 €.

# LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	2 076 402,47	2 585 103,01	508 700,54
Section d'investissement	1 487 878,47	2 530 755,40	1 042 876,93
	Solde de l'exercio	e avant report	1 551 577,47
Report d'investissement	1 134 141,75		-1 134 141,75
	Solde après report		417 435,72

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 91 264,82 € et de reprendre en excédent de fonctionnement 417 435,72 €.

# LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	753 566,06	1 043 092,78	289 526,72
Section d'investissement	219 249,36	1 037 763,78	818 514,42
	Solde de l'exercice ava	nt report	1 108 041,14
Report d'investissement	646 491,57		-646 491,57
	Solde après report		461 549,57

Je vous propose de reprendre en excédent de fonctionnement 289 526,72 €.

Les comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement ont été analysés par le conseil d'exploitation de la Régie dignoise des eaux lors de sa séance du 18 mars 2016.

# LE BUDGET ANNEXE PARKING GASSENDI

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	181 617,74	223 706,57	42 088,83

Section d'investissement	42 987,35	34 480,91	-8 506,44
	Résultat de l'exerc	rice avant report	33 582,39

Je vous propose d'affecter en réserve de la section d'investissement la somme de 8 506,44 € et de reprendre en excédent de fonctionnement 33 582,39 €.

# LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	1 182 872,17	1 176 365,34	-6 506,83
Section d'investissement	5 513,99	72 580,58	67 066,59
	Résultat de	l'exercice	60 559,76
Crédit de report d'investissement	60 000,00		-60 000,00
	Résultat de l'ex	cercice report	559,76

Je vous propose d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, parking et transport.

\*\*\*

M. EYRAUD.- Avez-vous des réserves à exprimer sur le compte administratif 2015 ?

Madame BAUDOUI-MAUREL.

# Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci Monsieur EYRAUD.

J'avais d'abord une première question avant de pouvoir expliquer notre vote, notamment en ce qui concerne le budget annexe du parking Gassendi : les deux précédentes années, nous avions abondé une subvention d'équilibre qui en l'occurrence était en diminution puisqu'il y avait eu un départ à la retraite non remplacé au niveau du parking Gassendi. Or là, je ne vois pas, alors que c'est précisé dans le compte administratif 2015, les 175 000 € d'abondement du budget principal.

M. VILLARON. - C'est ce qui figure dans les recettes.

Mme BAUDOUI-MAUREL. - Vous l'avez intégré mais pas mis en exergue ? D'accord.

En tout cas, par rapport à notre discussion sur les orientations budgétaires, nous avions évoqué plusieurs pistes concernant l'augmentation constante des frais, notamment de personnel et des rémunérations qui viennent s'y rajouter bien évidemment. Je vois qu'elles sont en constante augmentation et ce, depuis votre arrivée aux affaires, malgré le transfert de plus d'une vingtaine de personnes qui s'occupaient de la petite enfance et ont été transférées à la CCABV; malgré ces 700 000 €, nous nous retrouvons avec une charge en constante augmentation. Elle est à peu près de 104 000 € par an.

En revanche, s'agissant des impôts directs, on se rend compte que nos pauvres Dignois, après avoir essayé d'absorber ce grand coup de massue que vous leur avez donné par l'intermédiaire de notre intercommunalité, à savoir ces 1 900 000 € supplémentaires de pression fiscale qui ont été reproduits bien sûr sur la ville de Digne, subissent cette pression fiscale qui est en constante augmentation. On se rend compte que quand la moyenne nationale, elle, a augmenté de 5 €, à Digne-les-Bains cette pression fiscale augmente de 56,29 € ce qui est, avouez-le, sans commune mesure.

Quant aux dépenses, si vous le permettez on va plutôt prendre les dépenses de gestion de services, puisqu'en fin de compte c'est surtout cet article qui est important : ces dépenses augmentent. Bien sûr, vous allez mettre l'accent - c'est de bonne guerre en ce qui vous concerne - sur des pseudo diminutions à certains endroits, mais on se rend compte que, la pression fiscale augmentant pour les Dignois, manifestement les frais continuent décidément à augmenter. On ne sait pas ou on n'a pas le courage réellement de prendre les décisions qui s'imposent, et c'est bien dommage. C'est peut-être pour cela justement que la population dignoise s'en va, elle est en constante diminution, elle.

Le résultat de ces deux années de mandat, c'est des augmentations énormes de pression fiscale, augmentation du chômage, augmentation aussi de certaines choses qui sont fort mal vécues au quotidien, comme par exemple les amendes de police. Là, c'est vraiment magique! En deux ans, on est passé de 121 000 € à 220 350 €, à savoir en deux années de mandat 82 % (je vous fais grâce des chiffres après la virgule) d'augmentation. Les impôts directs ne suffisent pas pour les Dignois, hop, on continue à taper dans le portefeuille, comme si celui-ci n'était pas suffisamment mis à mal comme cela.

Mais, ce qu'il y a de pire dans ce cadre, c'est l'attractivité de notre commune quand on s'aperçoit de surcroît - et si je parle du stationnement ce n'est pas anodin - de la disparition de onze commerces en six mois : ça aussi c'est pendant votre mandat. Onze commerces qui disparaissent et on continue à assassiner les courageux ou complètement inconscients qui veulent continuer à faire fonctionner le commerce local en centre-ville. Encore une fois, bravo!

Par contre, il faudra qu'on m'explique aussi - et c'est vrai qu'entre nous on s'est posé la question mais on n'a pas trouvé la réponse, on compte sur vous pour le faire - le fait qu'on augmente de 82 % les amendes de police quand, dans le même temps, on a une augmentation de 25 % de la délinquance! Et cela fait rire Mme GRANET qui, en effet, de médecin accompagnateur de vie, avec les décisions qui sont les siennes et ce au niveau municipal comme intercommunal, est devenue celle qui est en train d'injecter la dose létale, c'est-à-dire mortelle.

#### M. EYRAUD.- Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- On ne va pas reprendre tout ce qui a été dit, mais concernant le personnel (compte 64111) il faut reconnaître qu'il y avait 135 953 € et 76 000 € pour les non titulaires ; comment l'expliquez-vous puisqu'on était censé baisser la voilure ?

Cela étant, je le dis tout de suite, ainsi je ne reprendrai pas la parole, puisque nous n'avons pas voté le budget 2015, nous n'approuverons pas non plus l'exercice comptable 2015.

*Mme le maire quitte la salle pendant le débat sur le compte administratif 2015.* 

<u>M. VILLARON</u>.- En ce qui concerne les amendes de police, Madame BAUDOUI-MAUREL, elles ne sont pas que le fait des amendes de police distribuées par la police municipale, il y a des péréquations qui s'effectuent et qui font qu'on a récupéré cette somme de la DDFiP. Ce n'est pas dû qu'aux amendes de police locales, loin s'en faut.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Pouvez-vous répéter? Ma colistière n'a pas compris.

**M. VILLARON**.- Je dis que les sommes des amendes de police dont vous avez fait état ne sont pas seulement le fait de la police municipale, il y a des règles de péréquation des amendes de police de façon générale qui ensuite sont redistribuées aux communes.

Mme BAUDOUI-MAUREL. Puis-je me permettre? Ce n'est pas une critique vis-à-vis de nos policiers municipaux, que les choses soient bien claires, eux ont une hiérarchie et obéissent aux ordres qu'on leur donne. S'il est un sentiment en tout cas, je puis vous le dire, on m'a envoyé encore par mail - et je peux vous assurer que ma boîte commence à être saturée - des scans des amendes de police. Quand vous vous retrouvez avec des personnes notamment qui souffrent de handicap et qui sont sanctionnées, que dès 9 h 05 on se retrouve directement avec des personnes qui ne font, je le répète encore une fois, qu'appliquer les ordres qui leur sont donnés, que des gens se retrouvent verbalisés tout simplement parce qu'ils ne sont pas garés dans le sens de la circulation, on croit rêver! Quand on voit notamment des Suisses qui sont verbalisés en ville, ne croyez-vous pas quand même que quelques directives pourraient être données pour faire en sorte que les gens puissent se garer ou qu'une marge de tolérance soit appliquée?

C'est tous les jours qu'on en entend et je puis vous assurer que c'est la réalité des faits. Les commerces ferment, les places de parking deviennent de moins en moins fréquentes. La preuve en est, regardez sur le boulevard Gassendi, on en a encore enlevé. Il me semble que ce n'est pas demain la veille que le parking Gassendi rouvrira et on se retrouve avec des difficultés de parking.

Alors sincèrement, quand il y a tout cela, c'est un appel réellement à de la tolérance.

Il faudrait peut-être demander que nos forces de police municipale soient beaucoup plus actives, participent davantage à la sécurité des biens et des personnes et puissent intervenir notamment dans la rue de l'Hubac ou dans d'autres quartiers.

Je ne vous apprends rien. Vous pourrez faire ceux qui n'entendent pas, mais c'est la population ainsi que les commerçants qui arrivent à survivre qui ont à supporter cela au quotidien. Nous nous en faisons les porte-parole parce que nous le voyons au quotidien et que les résultats sont là. Vous allez peut-être aussi contredire le fait que les commerces ferment? Avec Mme PRIMITERRA, il y a une année de cela, vous m'aviez dit « Mais non, Madame BAUDOUI-MAUREL, on a la capacité de stationnement qui convient » alors qu'on occultait complètement la fermeture du sous-sol, etc. Je vous avais demandé à cette époque sur quelle étude vous vous basiez. En l'occurrence c'était la plus ancienne, celle de 2007, alors que celle de 2011, celle du FISAC, prouvait exactement le contraire. On ne peut pas occulter ce genre de chose. Et les mamans avec leurs enfants qui rangent leurs courses et qui se font verbaliser, tous ces exemples, stop, non, cela est insupportable!

**M. VILLARON**.- Monsieur BARBERO, je vais répondre à votre question concernant les dépenses de personnel. Vous avez été fonctionnaire, vous savez pertinemment qu'il y a un sujet qui s'appelle le GVT, c'est-à-dire que les personnels de la fonction publique continuent à progresser avec des échelons, et si l'on y ajoute les dépenses faites sur les augmentations des cotisations retraite notamment, tout cela a généré des dépenses qui en effet ne sont pas compensées par la baisse du nombre d'agents.

Concernant les amendes de police, je répète ce que j'ai dit à Mme BAUDOUI : une péréquation nationale s'effectue ; en 2015 nous avons récupéré ce qui était encaissé au niveau national sur l'exercice 2013 et ce n'est donc pas le zèle des agents de la police municipale qui en tout état de cause sont là pour faire respecter le Code de la route.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Donnez les chiffres alors. Quelle est la réversion de la part nationale ? Je n'ai pas la réponse.

<u>M. VILLARON</u>.- Je vous ai donné les chiffres tels qu'ils apparaissent dans le compte administratif; on parle du compte administratif. Si vous avez besoin de précisions complémentaires, vous nous faites une demande en bonne et due forme.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Comme d'habitude! Vous ne le savez donc pas! Affirmation gratuite. Il y a au moins cela qui sera gratuit!

**M. TEYSSIER**.- Bonsoir. Madame BAUDOUI-MAUREL, je voudrais vous préciser certaines choses, parce que c'est trop facile d'annoncer des chiffres comme cela, des commerces qui ferment, etc.

Je pense que, comme tout le monde, vous voyagez un peu à travers le pays. Cela tombe bien, parce que j'arrive de Manosque et, à Manosque, j'ai été vraiment surpris aussi... Laissez-moi parler. À Manosque, le problème est identique. Un article récent du *Monde* (je pourrai vous le communiquer) relatif à une enquête sur toutes les villes moyennes, indique que dans toutes les villes moyennes il y a une hémorragie complète. Vous pouvez tout nier, mais je tiens quand même à rectifier la vérité. Dans toutes les villes moyennes, Madame BAUDOUI-MAUREL, il y a le même problème. Le premier phénomène a été l'arrivée des grandes surfaces dans les zones commerciales et un deuxième phénomène est en train de tuer tout le commerce local, que ce soit à Digne, à Manosque ou ailleurs : il s'agit du phénomène internet. Vous le niez, mais c'est ainsi.

Cela ne vient pas de la politique... Laissez-moi terminer. Il ne faut pas tout mettre sur le compte de la commune, c'est trop facile. Je ne pouvais pas me permettre de ne pas intervenir pour ne pas vous laisser dire cela.

**M. EYRAUD**.- Revenons au compte administratif 2015. Je le mets au vote.

LA DELIBERATION N° 2, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 8 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE, M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)

Retour en séance de Mme le maire.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- On me dit de préciser pour le public que c'est une obligation pour moi de sortir au moment du compte administratif, je n'ai pas le droit de prendre part au débat et je dois sortir au moment du vote. Étant donné que je n'avais plus envie d'écouter les inepties de Mme BAUDOUI-MAUREL, je suis sortie avant.

Je voudrais remercier Bruno VILLARON, Alain ROUVIER et l'ensemble de l'équipe des finances pour tout le travail qui est effectué sur les finances. Je vous remercie aussi pour votre confiance.

Nous allons passer à la délibération sur la fiscalité directe 2016 et je redonne la parole à Bruno VILLARON.

#### 

#### 3. FISCALITE DIRECTE 2016

## <u>Monsieur Bruno VILLARON rapporte</u>:

Avant le vote du budget, il convient de se prononcer sur les taux de fiscalité à appliquer en 2016.

Je vous propose de reconduire les taux de 2015 qui, appliqués aux bases notifiées pour 2016, donnent le produit suivant :

	<b>Base imposition</b>	Taux	Produit
Taxe d'habitation	22 501 000	21,65	4 871 467
Taxe foncière	20 422 000	44,42	9 071 452
Foncier non bâti	93 700	79,23	74 239

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions? Oui Madame.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Puisque M. TEYSSIER m'a parlé de Manosque, voilà pourquoi, sans vous interrompre verbalement, j'avais mon pouce levé en vous disant c'est excellent, merci Monsieur TEYSSIER, vraiment merci beaucoup.

On parle des taux d'imposition. Il me semble qu'à Manosque la taxe d'habitation est juste un petit peu inférieure à la nôtre : elle est à 21,33 % alors que chez nous elle est à 21,65 %. Quand on voit les services qui sont proposés, je n'en citerai qu'un, celui des transports : ils sont gratuits à Manosque. La taxe foncière : chez nous elle est à 44,42 % et à Manosque elle est à 27,96 %, Monsieur TEYSSIER, voyez-vous.

C'est fou comme soi-disant les mêmes causes ne font pas les mêmes effets, contrairement à ce que vous avez voulu essayer de nous faire croire.

On va prendre l'exemple de Nice, parce que j'aime bien Nice, c'est important, on y a quelqu'un qui est très important pour la ville de Digne puisqu'on s'aperçoit qu'on attend de la part de la Région une augmentation substantielle en termes de subventions pour l'année 2016. Eh bien, si à Digne la taxe d'habitation est à 21,65 %, à Nice elle est à 21,33 %. La taxe foncière à Nice est de 23,12 % alors que la taxe foncière est à 44,42 % ici.

Là encore, on ne va pas s'amuser à faire des comparaisons là non plus, bien évidemment, où est-ce que l'on va? D'ailleurs je crois qu'autour de cette table il y a quelques maires adjoints qui habitent ailleurs et pas à Digne et qui n'ont pas à supporter, comme les pauvres Dignois, la pression fiscale dans son intégralité.

Cela étant, ça sera bien évidemment un vote contre.

À Digne, on ferme une école, on rend payant ce qui était gratuit, comme le musée promenade. Et, Madame GRANET, en ce qui concerne les inepties, je préfère dire des inepties en ayant travaillé mes dossiers qu'affirmer ou insulter sans jamais être capable de répondre à une simple question et, je le rappelle, ne serait-ce que neuf mois après votre élection, ne même pas savoir quel était le nombre de salariés de votre commune.

Mme LE MAIRE.- Monsieur BARBERO.

<u>M. BARBERO</u>.- Ce sera bref. Si vous proposez une baisse, évidemment on sera pour, mais pour le maintien on est contre. Merci.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Je rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis des années sur la ville de Digne et que vous connaissez le niveau d'endettement de votre ville, malheureusement.

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 8 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE, M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)

#### 4. BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité et équilibre.

Je vous rappelle que notre assemblée a tenu le débat d'orientations budgétaires lors de la réunion du 4 février dernier.

Le compte administratif ayant été voté, le présent document est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

# I - LE BUDGET PRINCIPAL

# A - La section de fonctionnement

#### 1. Les recettes

Elles se résument comme suit :

		BP 2014	BP 2015	BP 2016	ariation 16/15
					%
70	Produits des services	1 395 500	1 465 500	1 465 000	0,00
73	Impôts et taxes	16 902 000	16 935 155	17 175 382	1,42
74	Dotations, participations	7 182 500	6 722 947	6 107 869	-9,15
75	Autres produits de gestion	530 350	530 000	530 000	0,00
013	Atténuation de charges	30 000	30 000	30 000	0,00
76	Produits financiers	85 000	80 415	75 000	-
77	Produits exceptionnels	70 000	80 000	80 000	0,00
78	Reprise provisions		60 573		
		26 195 350	25 904 590	25 463 751	-1,70

Les deux principaux chapitres de recette sont : 73 « impôts et taxes » et 74 « dotations participations ».

Pour le 73, le produit des contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti) représente un montant de 14 017 000 € soit 55 % des recettes de fonctionnement.

Ce produit est calculé à taux constant.

Ce chapitre intègre également la dotation de reversement par la communauté de communes calculée à partir du montant des charges et des recettes transférées.

Le chapitre 74 : comme cela a été largement évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, la baisse des dotations entraine une diminution de ce chapitre de 9,15 %. En l'absence de notification définitive par les services de l'État, le montant de la dotation globale de fonctionnement a été établi à partir des simulateurs mise à disposition par l'Association des Maires de France.

Les autres postes de recettes ne subissent pas d'évolution significative et n'appellent pas de remarque particulière.

# 2. Les dépenses

Le tableau ci-dessous analyse la décomposition des dépenses réelles de fonctionnement.

		BP 2014	BP 2015	BP 2016	ariation 16/15
					(%)
011	Charges à caractère général	5 386 380	5 397 840	5 352 740	-0,83
012	Charges de personnel	12 303 000	12 643 000	12 722 600	0,63
014	Atténuation de produits	208 000	188 000	240 000	0,00
65	Autres charges de gestion courant	3 904 021	3 843 783	3 621 679	-5,78
66	Charges financières	1 695 000	1 430 000	1 370 000	-4,20
67	Charges exceptionnelles	52 000	50 500	50 500	0,00
68	Dotation aux provisions			80 000	
		23 548 401	23 553 123	23 437 519	-0,50

# 2.1 Charges à caractère général

Comme chaque année, une attention particulière est portée sur ces charges pour lesquelles on amorce une légère décrue. S'agissant des dépenses de gestion courante, il est nécessaire d'avoir une juste appréciation afin de garder un service de qualité aux usagers.

# 2.2 Les frais de personnel

Cette prévision budgétaire intègre une augmentation de charges de 30 000 € liée à l'évolution des carrières des agents, 60 000 € de cotisations supplémentaires IRCANTEC et CNRACL et 120 000 € de contribution au centre de gestion.

Par rapport au budget primitif 2015, la dépense prévisionnelle augmente de 0,63 %. Compte tenu des charges supplémentaires citées précédemment, cette relative stabilité n'a pu être obtenue qu'avec une réduction des effectifs.

# 2.3 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui intègre les participations au service incendie, à divers syndicats et les subventions, connaît une légère baisse due à la fermeture momentanée de l'aire de stationnement des gens du voyage.

# 2.4 Les autres dépenses de fonctionnement

Les frais financiers : une partie de notre dette étant à taux variable, la baisse des taux d'intérêt nous est favorable.

Par ailleurs le montant d'emprunt nouveau étant inférieur au remboursement en capital, la commune poursuivra son désendettement.

Il est constitué une provision de 80 000 € pour risques d'impayés de loyers dans le cadre des contentieux qui opposent la ville et les exploitants du gîte des Trois Vallées et du centre équestre.

# B - La section d'investissement

Présentation synthétique de la section d'investissement.

	Dépenses		Recettes	
20	Logiciel	40 000	Emprunt	2 100 000
21	Acquisition matériel	312 000	Subvention	803 100
23	Travaux	2 965 000	FCTVA	430 000
16	Remboursement capital emprunt	3 272 000	Produits divers	223 000
			Autofinancement	3 032 900
		6 589 000		6 589 000

Comme chaque année, des sommes importantes sont consacrées à l'entretien de nos équipements, de notre voirie et au renouvellement du matériel pour les services.

Parallèlement à ces crédits, sont également inscrits 216 000 € pour compléter l'enveloppe prévue en 2015 pour la mise en valeur des remparts dans le centre ancien, 600 000 € pour l'aménagement des locaux de la future maison de santé, 500 000 € pour le réaménagement de la place du Marché et 200 000 € pour la réalisation de travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux.

Ces dernières opérations bénéficient de financement de l'État et de la Région.

# II - LES BUDGETS ANNEXES

# 1 - Le budget annexe de l'eau

Pour l'année 2016, ce budget s'équilibre avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 311 782,25 € qui couvrent les dépenses de

fonctionnement à hauteur de 1890 000 € et permettent de dégager un autofinancement de 421 782,25 € pour la section d'investissement.

Avec les crédits de report, c'est une somme de 1948 359 € qui sera consacrée au renouvellement des réseaux.

# 2 - Le budget annexe de l'assainissement

Comme le budget de l'eau, ce budget s'équilibre avec les recettes de l'exploitation. Celles-ci s'élèvent à 934 400 €, couvrent les dépenses de fonctionnement de 690 900 € et autofinancent la section d'investissement à hauteur de 243 500 €.

Là encore, avec les crédits de report, ce sont 1 329 541 € qui sont consacrés à l'amélioration du réseau des eaux usées.

Ces deux budgets ont été analysés par le conseil d'exploitation de la régie lors de sa séance du 18 mars.

# 3 - Le budget annexe du parking

Ce budget constate les recettes de location d'emplacement. Il est équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 170 000 €.

# 4 - Le budget annexe des transports

Ce budget s'autofinance. Il s'équilibre en recettes de fonctionnement de 1 174 681 € dont 85 % sont obtenues par le versement transport.

En dépense, les frais de personnel représentent 63 % des dépenses.

D'importants efforts sont effectués pour rationaliser le nombre de rotations sur certaines lignes.

**\* \* \*** 

Mme LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Monsieur BARBERO.

M. BARBERO. Vous prévoyez un budget de fonctionnement légèrement en baisse par rapport à celui de 2015. Si je compte rapidement, cela fait 96 000 €, mais en réalité la voilure n'a pas baissé puisque nous avons perdu 400 habitants selon les services fiscaux. C'est vrai qu'il y a eu quelques économies sur les indemnités, les honoraires, quelques bricoles, mais sur le fonctionnement même des services, il n'a pas été fait grand-chose. Je pense que c'est le sujet sur lequel il faudrait appuyer.

Il y a aussi autre chose, avec cette affaire manquée du casino Atoll Finances, on est obligé de provisionner ce qui pourrait nous arriver : 235 000 €. C'est vrai que ce n'est pas de votre fait, puisque c'est l'équipe socialiste précédente qui en est arrivée là.

Je pense que le budget de fonctionnement devrait être plus drastique, on devrait faire des économies plus marquées. Merci.

# Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ?

# Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je peux ? Merci.

En ce qui concerne le budget primitif 2016, je vais rebondir sur l'affirmation faite par notre collègue, à savoir que la dépense de gestion de services a augmenté ; elle a augmenté d'ailleurs de 683 000 € entre le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016. Je compte bien évidemment les chapitres 11, 12, 14 et 65, c'est-à-dire ce que comptablement on appelle les dépenses de gestion de services.

Là effectivement, avec une diminution de population, on s'interroge encore. Je sais qu'il y a des phrases redondantes comme « on veut conserver des services de qualité », mais si vous saviez comme on l'entend, en général c'est la phrase magique qui veut tout effacer et surtout interdire à ceux qui veulent savoir où sont les « lézards », de les trouver. Cela étant, augmentation des dépenses de gestion de services, c'est bel et bien dommage.

Je le disais, pression fiscale encore augmentée puisqu'on passe de 787,90 € à 807,76 €, mais le plus important, et c'est ce qui était dit tout à l'heure, c'est que quand la moyenne nationale augmente de 5 €, à Digne-les-Bains elle est augmentée de 56,29 €.

Là réellement on se rend compte - et nous allons le voir avec les subventions qui vont venir ensuite - qu'il y a eu des déclarations, il vous a fallu quand même essayer de voir ce que l'équipe précédente avait fait, et pourtant je pensais que ceux qui vous entourent aujourd'hui auraient pu vous expliquer ce qui se passait. Après ce temps-là venait le temps des décisions. Or, ces décisions n'ont pas eu lieu et vous êtes même allés à l'encontre de certaines d'entre elles quand vous disiez que vous alliez réduire la voilure, oui, sauf que pour moi je ne pense pas à un voilier mais plutôt au Titanic quand je vois la gestion qui est la vôtre.

# **Mme LE MAIRE**.- D'autres remarques ?

Tout cela bien évidemment vous appartient, comme d'habitude.

De toute façon, il faut porter une politique pour cette ville. Nous avons eu l'occasion de le dire, la ville a besoin d'être attractive. La diminution de 400 personnes résulte un peu de la vie d'aujourd'hui. Quand on parle de la vie d'aujourd'hui, ma collègue Laurence LIKAJ me le faisait très justement remarquer, en soins palliatifs on ne fait pas d'euthanasie, Madame.

Je reviendrai sur cette ville, cette ville qu'on a envie de redessiner, vous l'avez vu : une maison de santé, une maison des jeunes, un hôtel de police, un tribunal qui s'installe aussi, une pépinière d'entreprises, une place du Marché qui va être refaite pour être vraiment le lien entre les deux côtés de la ville, parce que nous considérons que le centre-ville n'est pas seulement le boulevard Gassendi et la place Général de Gaulle, c'est aussi le centre ancien et toute la partie située de l'autre côté. On a besoin de redonner cet espace à

la ville et cette envie d'y être bien et d'y faire venir des personnes. Je crois que c'est un travail bout à bout, pierre par pierre, et on essaye d'y contribuer dans la cohérence.

Je vais maintenant vous demander de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 4, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 8 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE, M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)

#### 

#### 5. SUBVENTIONS DIVERSES

# **Monsieur Bruno VILLARON rapporte:**

Certaines associations ne s'inscrivent pas dans les rubriques sociales, sportives ou culturelles. Elles ont été analysées par la commission de la vie associative.

Celle-ci, réunie le 7 mars dernier, propose les subventions suivantes :

Sı	abventions 2015	Proposition commission pour 2016
- Les Médaillés de la 151e section	200€	200€
- FNACA	200€	200 €
- Association dignoise des anciens combattant et victimes de guerre	s <b>200€</b>	200€
- Fréquence Mistral	450 €	450 €
- Amicale du personnel communal (ASCPCI)	27 000 €	27 000 €
- Association botanique et mycologique	160 €	160 €
- LPO PACA	500 €	500 €
- Artisans du monde	1 000 €	1 000 €

Il convient de noter que l'association ASCPCI fait l'objet d'une convention conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations.

**\* \* \*** 

**Mme LE MAIRE**.- Y a-t-il des questions ? Monsieur BARBERO.

**M. BARBERO**.- J'ai une remarque. Je sais que vous venez de le dire, mais associer les anciens combattants à la Ligue pour la protection des oiseaux, on n'a rien contre les oiseaux, les colombes sont les colombes de la paix, mais c'est un peu bizarre. Merci.

**Mme LE MAIRE**.- Nous savions que vous alliez le dire.

Y a-t-il d'autres remarques?

Mme BAUDOUI-MAUREL. - Oui, et ça sera une explication de vote.

Il était question de diminuer les subventions de 10 %. C'est ce qui avait été dit, annoncé et non réalisé. Pourquoi ? Parce que les associations qui bénéficient de petites subventions, et il y en a de très nombreuses, n'auraient pas vu la différence à plus ou moins 10 %, mais par contre et à la fin du compte, cela voulait dire en même temps que tout le monde faisait un effort et, des efforts, par définition, il faudrait que tout un chacun puisse en faire.

C'est donc au nom de cela que nous ne voterons pas les subventions.

M. VILLARON.- Les subventions aux associations, Madame BAUDOUI-MAUREL, ont baissé de 10 % entre 2014 et 2015 et de 2015 à 2016 nous restons au même niveau.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Bien. Alors sur les 604 000 € que vous présentez au vote ce soir, nous allons faire chapitre par chapitre la comparaison, Monsieur VILLARON, et nous verrons si nous arrivons à cette diminution.

Mme LE MAIRE. - Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

## 

# 6. PHOCEENNE D'HABITATIONS: DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur Bruno VILLARON rapporte:

Nous sommes saisis par la SA Phocéenne d'Habitations qui envisage la réalisation d'une opération de 28 logements collectifs en VEFA, désignée Le Charrois - Le Félibrige à Digne-les-Bains.

Cette opération, financée au moyen d'un prêt PLUS foncier, d'un prêt PLUS construction, d'un prêt PLAI foncier et d'un prêt PLAI construction, devra faire l'objet d'une demande de contrats auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SA Phocéenne d'Habitations sollicite la garantie de la ville à hauteur de 10 %.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur l'octroi de la garantie de la ville, à hauteur de 10 % du montant des prêts de la Caisse des dépôts et consignations, dont les caractéristiques sont les suivantes :

		Prêt PLUS	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Prêt PLAI
		Foncier	Construction	Foncier	Construction
Montant prévisionnel	total	365 591 €	1 363 939 €	191 568 €	714 696 €
Montant à gara	ntir	36 559 €	136 394 €	19 157 €	71 470 €
Taux		Livret A+0,6%	Livret A+0,6%	Livret A-0,2%	Livret A-0,2%
Durée		50 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Progressivité	des	0%	0%	0%	0%
annuités					
Préfinancement		12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Différé		Sans	Sans	Sans	sans

Et d'autoriser madame le maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la ville et la SA Phocéenne d'Habitations.

\* \* \*

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? [Pas de question]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION Nº 6, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

# 7. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur Bruno VILLARON rapporte:

La collectivité se trouve confrontée, à chaque période estivale, à un surcroît d'activités lié à la saisonnalité et à l'animation touristique.

Afin d'assurer la continuité de service et de renforcer les équipes durant cette période, la ville de Digne-les-Bains recrute chaque été des agents saisonniers non titulaires parmi les jeunes lycéens et étudiants majeurs dont

la résidence principale est située à Digne-les-Bains et pour quelques contrats ponctuels, des demandeurs d'emploi.

L'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale autorise ce type de recrutement pour une durée maximum de six mois.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du conseil municipal.

Les agents saisonniers seront répartis dans les différents services nécessitant un renfort entre les mois de juin, juillet, août et septembre.

Il s'agira essentiellement d'emplois techniques (espaces verts, voirie, fêtes, entretien plan d'eau...) ou d'animation (vacances jeunes) à temps complet ou incomplet.

Le personnel sera rémunéré sur la base du SMIC, hormis pour les agents diplômés recrutés pour le fonctionnement du dispositif vacances jeunes (BAFA, BAFD...).

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2016.

Ceci étant exposé il vous est demandé:

- de vous prononcer favorablement sur la création de 62 emplois saisonniers ;
- d'autoriser madame le maire, à signer les contrats de travail correspondants.

**\* \* \*** 

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

**Mme ROBERT**.- Je voudrais savoir si ce sont des Dignois.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Oui. Sauf si l'on ne trouve pas, mais ce sont des Dignois qui sont retenus en priorité.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Simplement, Monsieur VILLARON, comme ça cela figurera au compte-rendu, je précise ma demande concernant les chiffres exacts, pour que l'on ne fasse pas comme la fois dernière quand soi-disant la pression fiscale avait augmenté du fait de la diminution de la population, chose que bien entendu vous aviez été incapable de prouver, les fameuses amendes et les chiffres exacts de la Direction générale des comptes publics. Merci.

# **Mme LE MAIRE**.- Nous passons au vote.

# LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

# 8. FONCTIONNEMENT DU PLAN D'EAU 2016: RECRUTEMENT DE SURVEILLANTS DE BAIGNADE

# Monsieur Bruno VILLARON rapporte:

Le plan d'eau de Digne-les-Bains est considéré comme un lieu de baignade aménagé et nécessite par conséquent la mise en œuvre de moyens de surveillance afin d'assurer la sécurité du public.

Ainsi, cette baignade aménagée doit être surveillée par du personnel qualifié, placé sous l'autorité du maire et titulaire :

- soit d'un diplôme de maître-nageur sauveteurs (MNS) en cours de validité;
- soit d'un brevet d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) en cours de validité ;
- soit d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) en cours de validité ;
- soit du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option activités aquatiques en cours de validité.

Le fonctionnement du plan d'eau nécessite le recrutement de cinq personnes qualifiées par mois. La surveillance du plan d'eau sera assurée du 4 juin au 4 septembre 2016, sept jours sur sept et de 11 h à 19 h.

Deux niveaux de rémunération sont proposés :

- les personnes titulaires du BEESAN ou BPJEPS seront rémunérées en fonction de l'indice brut 488 de la grille des éducateurs des APS ;
- les personnes titulaires du BNSSA seront rémunérées en fonction de l'indice brut 418 de la grille des éducateurs des APS.

En cas de travail dominical ou lors de jours fériés, les agents percevront les majorations prévues.

Les intéressés pourront prétendre aux heures supplémentaires.

La collectivité prendra à sa charge les frais de souscription de l'assurance nécessaire (responsabilité civile professionnelle) pour la couverture des surveillants de baignade.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque année.

Ceci étant exposé, il vous est demandé :

- d'approuver le recrutement de cinq agents saisonniers par mois ;
- de dire que les agents devront être titulaires des diplômes cités en exposé;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les contrats de travail correspondants.

**\* \* \*** 

**<u>Mme LE MAIRE.</u>**- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Monsieur BARBERO.

**M. BARBERO**. Dans la délibération, vous demandez d'approuver le recrutement de cinq agents saisonniers par mois ; j'imagine que ce n'est pas un cumul, parce que cela ferait quinze. Et, en supposant que vous reconduisiez le contrat d'un garçon ou d'une fille au mois de juin, le CDD ce n'est que deux fois selon le Code du travail.

Je m'interroge sur la façon dont la délibération est tournée.

<u>M. VILLARON</u>.- Il est proposé, pour le bon fonctionnement de la surveillance du plan d'eau, cinq saisonniers par mois de façon régulière. Certains font des contrats d'un mois, d'autres des contrats de deux mois ; cela dépend de la façon dont on arrive à étager tout cela. Sachant qu'aujourd'hui il est compliqué de trouver des maîtres nageurs sauveteurs, il y a de la concurrence au niveau départemental et, en effet, l'exercice est tendu. Mais, en effet, on fait attention à ne pas renouveler le contrat au-delà de deux mois. Si l'on fait un contrat initial de deux mois, on peut renouveler un mois.

**M. BARBERO**.- Ce que je voulais dire c'est que, de la manière dont c'est tourné, on a l'impression que chaque mois vous allez prendre cinq plus cinq plus cinq, alors que ce n'est pas le cas.

M. VILLARON. - On essaie d'équilibrer cela avec les demandes que nous avons.

Mme LE MAIRE. - S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

# 9. PROTECTION DE LA SANTE DES AGENTS: VACATIONS PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

# Monsieur Bruno VILLARON rapporte:

En tant qu'employeurs, les collectivités territoriales ont l'obligation d'assurer la santé physique et mentale au travail de leurs agents.

Dans ce cadre, l'autorité territoriale est chargée de mettre en place une surveillance des conditions de travail des agents et de leur capacité à assurer leurs missions.

Les règles relatives à la santé sécurité au travail d'une façon générale instaurent :

- 1. Des mesures visant à protéger certaines catégories de personnel.
- 2. Des règles d'hygiène et de sécurité auxquels doivent répondre les locaux de travail.
- 3. Des règles applicables aux EPI.
- 4. Des mesures visant à la prévention des risques liés à l'exposition à des substances dangereuses ou la réalisation de certaines activités.
- 5. La formation liée à la sécurité.
- 6. Un droit d'alerte et un droit de retrait dans certaines situations sensibles pour la vie ou la santé des agents.
- 7. L'évaluation des risques professionnels et l'existence d'un document unique.
- 8. Un suivi médical (lors d'une prise de poste ou tout au long de la carrière).

L'application de toutes ces dispositions et mesures s'appuie sur divers acteurs : le comité hygiène et sécurité santé au travail (CHSCT), le comité technique (CT), les services prévention sécurité et ressources humaines, la médecine du travail.

Or, la vigilance autour de la santé des agents peut amener à détecter un état de mal-être chez un ou plusieurs agents qu'il est nécessaire de prendre en compte conformément à l'accord cadre d'octobre 2013 qui impose que les risques psychosociaux soient intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

À l'instar d'autres collectivités territoriales, la ville de Digne-les-Bains a pu être confrontée à des situations qui peuvent être classifiées comme risques psychosociaux qui reposent à la fois sur des facteurs individuels mais aussi organisationnels et des situations de travail.

Ainsi afin de faire respecter les préconisations en la matière et au regard de certaines situations individuelles ou collectives, la collectivité souhaite, aujourd'hui, avoir la possibilité de recourir aux services d'un psychologue du travail diplômé et ayant une expérience significative dans le domaine.

Sous forme de vacations, ce praticien viendra compléter l'ensemble des différents acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé au travail et, à leurs côtés :

- traiter, accompagner les situations problématiques (individuelles ou collectives et/ou complexes induites par des situations de travail;
- participer à l'élaboration du plan de prévention et de gestions des RPS en vue de l'intégration dans le document unique ;
- participer si besoin à l'accompagnement, lors de reclassement et de maintien et de recherche pour l'emploi des agents, ainsi qu'à l'occasion d'analyse professionnelle et de compétences.

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les collectivités peuvent s'attacher le concours de « vacataires » qui sont recrutés dans des conditions particulières :

- recrutement pour effectuer un acte particulier répondant à un besoin ponctuel de la collectivité ;
- recrutement discontinu dans le temps;
- rémunération à l'acte selon la nature.

Le comité technique réuni en séance le 29 février a donné un avis favorable à cette démarche.

Ceci étant exposé, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le principe de recrutement d'un psychologue du travail vacataire chargé d'intervenir auprès du personnel et des services ;
- de rémunérer le psychologue du travail sous forme de vacations horaires sur la base de 20 € nets ;
- d'autoriser madame le maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

\* \* \*

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BALANDRIS.

M. BALANDRIS.- Merci.

Nous pensons que cette mesure est une bonne initiative. Pour notre groupe, nous allons la voter. Nous pensons que certains membres du personnel y trouveront une aide précieuse. Cela permettra peut-être aussi de lutter contre un certain type d'absentéisme. Nous pensons cependant qu'il serait souhaitable que cette mesure soit étendue afin d'en faire bénéficier les membres du conseil municipal.

Nous comptons sur vous pour défendre cette idée.

**Mme LE MAIRE.-** Nous vous remercions!

Y a-t-il d'autres remarques?

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- C'était une question beaucoup plus pragmatique en ce qui me concerne puisque nous avions, et c'est la chambre régionale des comptes qui l'avait relevé, un taux d'absentéisme particulièrement important, en l'occurrence l'équivalent - si ma mémoire ne me fait pas défaut bien sûr, sous réserve - de 52 absences quotidiennes parmi notre personnel municipal. Où en sommes-nous à l'heure actuelle, s'il vous plaît ? Merci.

<u>M. VILLARON</u>.- Je précise qu'en effet cette vacataire aura un rôle préventif et curatif et que nous avons vécu le 13 novembre dernier un gros souci avec des collaborateurs qui étaient au stade de France et qu'il a fallu accompagner à leur retour pour les aider psychologiquement. C'est un petit peu l'utilité de ces vacations.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- J'espère, Monsieur VILLARON, que c'était une condition exceptionnelle, que ce n'est pas uniquement pour cela, mais ma question était beaucoup plus terre-à-terre quant aux 52 absences listées en son temps par la chambre régionale des comptes : à combien en sommes-nous en taux d'absentéisme à l'heure actuelle ?

<u>M. VILLARON</u>.- Je n'ai pas la réponse, Madame BAUDOUI-MAUREL, je prends la question et on vous répondra.

Mme BAUDOUI-MAUREL. - Je vous écris à nouveau ou pas ?

M. VILLARON. - Non, non, j'ai noté.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci.

**Mme LE MAIRE**.- Nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

# **Monsieur Bruno VILLARON rapporte:**

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, pour tenir compte des ajustements nécessaires en matière de personnel et des évolutions de carrière des agents, liés notamment aux possibilités d'avancement étudiées dans le cadre de la commission administrative paritaire (avancements de grade, promotions internes, réussites aux concours ou aux examens professionnels), il convient de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

Catégorie	Grade	Créations	Suppressions
С	Adjoint administratif 1re classe		8
	Adjoint administratif principal 2e classe	8	2
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	1	2
	Adjoint technique 1 <sup>re</sup> classe	5	
	Adjoint technique principal 2º classe		1
	Adjoint technique de 2e classe		6
	Adjoint technique principal 1re classe	1	
	Agent de maîtrise		
	Agent de maîtrise principal	1	3
	ATSEM principal 2e classe		4
	ATSEM principal de 1 <sup>re</sup> classe	4	1
	Adjoint d'animation 1 <sup>re</sup> classe		2
	Adjoint d'animation principal 2e classe	2	
	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	
	Adjoint patrimoine 1re classe		1
	Agent social 1 <sup>re</sup> classe		1
	Agent social principal 2e classe	1	
В	Rédacteur		1
	Rédacteur principal 2e classe	2	1
	Rédacteur principal 1 <sup>re</sup> classe	1	

	Technicien		
	Technicien principal 2º classe	1	
	Technicien principal 1 <sup>re</sup> classe		
	Animateur principal 2e classe		1
	Animateur principal 1re classe	1	
	Educateur		2
	Éducateur principal 2º classe	1	
A	Ingénieur		1
	Ingénieur principal	2	
	TOTAL	32	<b>3</b> 7

Ceci étant exposé, il vous est demandé de vous prononcer sur cette modification du tableau des effectifs communaux.

**\* \* \*** 

**Mme LE MAIRE.-** Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui Monsieur.

<u>M. DE VALCKENAERE</u>.- Monsieur VILLARON, si on pouvait avoir l'incidence financière, *a priori* avec 32 créations et 37 suppressions, on devrait y gagner un peu d'argent.

M. VILLARON.- Non, on ne va pas y gagner d'argent puisque parmi les 37 postes supprimés certains n'étaient pas pourvus, cela permet une évolution pour certaines personnes. Il y aura un coût supplémentaire évalué entre 4 000 et 5 000 €.

**M. DE VALCKENAERE**.- Il est quand même curieux que même quand on supprime des postes, on paye plus cher.

<u>M. VILLARON</u>.- Quand les postes sont supprimés mais qu'ils n'étaient pas pourvus en effectif, cela n'a pas d'effet à la baisse.

**M. DE VALCKENAERE**.- Vous croyez que pour une meilleure lecture il ne serait pas utile de le préciser ? Au moins on ne poserait pas la question.

**Mme LE MAIRE**.- S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

# 11. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CENTRE VILLE/CENTRE ANCIEN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

# Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte:

Par délibération n° 2 du 1<sup>er</sup> avril 2010, le conseil municipal a approuvé le principe de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain dans le secteur centre ville/centre ancien.

Ainsi, la convention d'OPAH RU, qui a été signée le 20 septembre 2010, engage, pour une durée de cinq ans, la Ville, l'ANAH et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur à participer financièrement à la réhabilitation du parc immobilier privé.

Dans ce contexte, la commission d'attribution des subventions, régulièrement réunie le 2 juillet 2015, a validé le principe de subventionner l'opération suivante :

ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT (DEPENSE SUBVENTIONNABLE)	MONTANT ACCORDE PAR LA VILLE	MONTANT ACCORDE PAR LE CONSEIL REGIONAL
Logement N°7 Rue Pied de Ville	Propriétaire bailleur	35 700,62 € (sur base devis)	Subvention : 3 134 €*	Subvention : 3 017 €*
(AK 175)	(Logement vacant)			,
Propriétaires : M. et Mme CLEMENT	Mise aux normes et amélioration énergétique			

<sup>\*</sup> montants revus à la baisse en fonction du coût réel des travaux

Les travaux sont, à présent, achevés et sont conformes à ceux mentionnés dans le dossier de demande de subventions déposé.

La Ville peut donc procéder au versement des subventions allouées par la Ville ainsi que par la Région.

En effet, conformément aux termes de la convention de financement conclue entre la Ville et la Région en date du 12 octobre 2010 (approuvée par délibération n° 16 du conseil municipal du 23 septembre 2010), laquelle fixe les modalités juridiques et financières de versement, par la ville de Digneles-Bains, de l'aide régionale, la Ville versera l'aide régionale aux propriétaires privés bénéficiaires.

La Région remboursera à la Ville les avances effectuées comme suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention complet.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'attribution des subventions réservées au titre de l'OPAH RU centre ancien/centre ville, conformément aux modalités définies dans le cadre de ce dispositif et au relevé de décisions (dument validé par les élus désignés) de la commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 2 juillet 2015;
- d'autoriser madame le maire à effectuer le versement desdites aides financières - subventions Ville et avances régionales - au propriétaire bénéficiaire ayant réalisé les travaux;
- d'autoriser madame le maire à solliciter auprès de la Région le remboursement de la subvention versée par la Ville au titre de l'avance de la part régionale ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

LA DELIBERATION Nº 11, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

12. CAMPAGNE DE SOUTIEN FINANCIER A DES INTERVENTIONS DE RAVALEMENT DES FAÇADES - SECTEUR CENTRE VILLE/CENTRE ANCIEN - CRET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

#### Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Par délibération n° 12 du 8 octobre 2015, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains a approuvé le principe de la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2018, de la campagne d'aides financières au ravalement des façades d'immeubles sis en centre ancien et en centre ville.

Cette campagne est désormais conduite dans le cadre du contrat régional d'équilibre territorial (CRET).

Dans ce contexte, les copropriétaires de l'immeuble situé n° 22 boulevard Soustre ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Ville et réalisé les travaux de ravalement sur l'une des façades dudit immeuble.

Après vérification de la visibilité de la façade concernée depuis l'espace public et de la conformité des travaux par rapport au dossier déposé auprès de la Ville et par application des règles de financement édictées dans le règlement de l'opération, la Ville a la possibilité d'octroyer la subvention suivante :

Propriétaires	Subvention à engager	
Adresse de la façade concernée		
Immeuble N° 22, Boulevard Soustre (AK 1061)	1 façade	
Copropriété	3 500 €	
Compte de copropriété Gailhardou / Soltani /		
Campolo		

# Ceci exposé, je vous propose:

- d'autoriser madame le maire à procéder au versement de cette subvention ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter auprès de la Région le versement de la subvention allouée au titre du CRET ;
- d'autoriser madame le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

# 

# 13. QUARTIER LES AUGIERS : CESSION DE TERRAINS

#### <u>Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte</u>:

Le 23 octobre 2012 vous avez incorporé dans le domaine communal les parcelles cadastrées section AY n° 100 et AY n° 102, sises aux Augiers à Digne-les-Bains, acquises par voie dite « biens vacants et sans maître ».

Par courrier en date du 21 août 2014, les consorts BLETON, propriétaires limitrophes, ont souhaité acquérir la parcelle AY 100 d'une superficie de 5 660 m<sup>2</sup>, une emprise partielle de 1 939 m<sup>2</sup> (AY 102 a) provenant de la division de la parcelle AY 102.

Selon l'estimation faite le 19 juin 2014 par les services de France Domaine, la cession des emprises à prélever pourrait se faire sur les montants suivants :

- 2 €/m² pour la parcelle AY 100 située en zone rouge du PLU
- 15 €/m² pour la parcelle AY 102 située en zone UD non constructible du PLU
- 120 €/m² pour la parcelle AY 102 située en zone constructible

À cet effet, un plan de division a été établi le 2 février 2016 par M. Guillaume CARLAVAN, géomètre expert.

La promesse synallagmatique de vente a été signée le 11 février 2016 par les consorts BLETON selon les modalités suivantes :

- AY 100 pour un montant de 11 320 €
- AY 102a (partie inconstructible = 1 426 m²) pour un montant de 21 375 €
- AY 102a (partie constructible = 513 m²) pour un montant de 61 560 €

soit un montant total de 94 255 € (+/- 10 %) ramené à 84 829 € pour compenser l'application maximale des valeurs vénales de 15 € et 120 € au lieu de 10 € et 100 €.

En conséquence, il vous est proposé:

- d'approuver la cession aux consorts BLETON, demeurant 28 avenue de Balzac à Ville-d'Avray des parcelles AY 100 et AY 102a pour un montant total de 84 829 €;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant aux minutes de l'office notarial de Digne-les-Bains.

\* \* \*

Mme LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur BARBERO.

**M. BARBERO**.- J'ai une question, mais je n'ai rien contre personne. Cette parcelle n'aurait-elle pas pu être mise en vente publiquement afin que tous les citoyens puissent en profiter?

Mme PRIMITERRA. La partie qui reste au bas de la parcelle sera mise en vente lors d'un prochain conseil municipal. Il devrait y avoir trois lots disponibles sur cette parcelle. Cette parcelle était tout en longueur, elle est juste au sommet de la colline, c'est pourquoi il y a une partie en zone rouge du PPR, une partie qui est de la lande non constructible, et l'acquéreur avait face à sa propriété un morceau de parcelle constructible dont l'achat l'intéressait pour agrandir son morceau de terrain. Mais le reste du terrain sera mis à la vente au prochain conseil municipal pour l'ensemble des Dignois qui souhaiteront se porter candidats pour l'achat d'une parcelle.

**Mme LE MAIRE**. - D'autres questions ou remarques ? [Pas d'autre question]

Nous passons au vote.

# LA DELIBERATION Nº 13, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

## 14. 34-36 RUE DE L'HUBAC - 2 RUE PARDESSUS : CESSION D'IMMEUBLES

# <u>Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte</u>:

La commune de Digne-les-Bains est propriétaire des immeubles cadastrés section AK n° 207, AK n° 206 et AK n° 1060 respectivement sis 36 rue de l'Hubac, 34 rue de l'Hubac et 2 rue Pardessus à Digne-les-Bains.

L'immeuble cadastré AK n° 207 correspond à un immeuble d'une superficie de 75,39 m², sur trois niveaux à usage mixte de commerce et d'habitation. L'accès s'entend par la rue Pardessus.

En effet le local commercial du RC et le R+1 viennent d'être acquis par le propriétaire du commerce contigu sis 38 rue de l'Hubac (délibération n° 11 du conseil municipal du 25 juin 2015).

L'immeuble cadastré AK n° 206 correspond à un immeuble d'une superficie de 73 m², sur trois niveaux. Le RC est à destination de local commercial.

La parcelle AK 1060 où est édifié un double garage est d'une superficie approximative de 26 m² sur deux niveaux.

L'ensemble de ces immeubles a été évalué le 10 décembre 2015 par les services de France Domaine à 29 600 €.

En effet, si la valeur vénale des immeubles visés ci-dessus peut être estimée globalement à 37 000 € (16 000 € pour l'immeuble 36 rue de l'Hubac,

11 000 € pour l'immeuble 34 rue de l'Hubac et 10 000 € pour le double garage 2 rue Pardessus), l'état de vétusté dans lequel ils se trouvent permet l'application d'un abattement de 20 %, soit 29 000 € (hors négociation de 10 % légalement possible).

Les éléments technico-juridiques qui étayent cette estimation sont :

- l'état d'entretien actuel fort dégradé des immeubles est susceptible de devenir une charge financière importante pour la commune dans le cas où il faudrait intervenir pour leur sécurisation ;
- la vente à l'unité est difficile et impactant de manière négative sur le reste des biens restés invendus ;
- le dernier niveau de l'immeuble sis 34 rue de l'Hubac n'appartient pas à la commune et engendre des problèmes liés à l'accès à la toiture ;
- le double garage en état brut de parpaings ouvert à tous vents est situé dans une ruelle mais apporte une seule plus-value aux immeubles 34 et 36 rue de l'Hubac dans le cadre d'une vente groupée;
- et enfin la vente groupée présente l'avantage de réaliser une opération de réhabilitation optimisée par un opérateur unique.

En janvier 2016, les biens mis à la vente ont retenu l'attention de quatre acheteurs potentiels.

Après avoir visité, seuls Mme Myriam SERENO et M. Sébastien TOURON ont souhaité faire une proposition chiffrée à hauteur de 26 300 € pour l'ensemble des immeubles mis en vente.

La promesse synallagmatique de vente a été signée le 22 février 2016.

En conséquence, il vous est proposé:

- d'approuver la cession à Mme Myriam SERENO et M. Sébastien TOURON, demeurant 27 avenue Henri Jaubert - quartier la Sèbe à Digne-les-Bains desdits immeubles cadastrés AK n° 206, AK n° 207 et AK n° 1060 pour un montant total de 26 300 €;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant aux minutes de l'office notarial de Digne-les-Bains.

\* \* \*

**Mme LE MAIRE**.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Madame.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- J'aimerais savoir pourquoi deux acquéreurs de façon conjointe, est-ce d'ailleurs le cas, sans mauvais jeu de mot de ma part et sans indiscrétion bien évidemment? Cela se rattache à la deuxième question que je désirais poser : quelle est la nature de l'opération qu'ils veulent faire avec cette acquisition, quel est le but recherché? Est-il commercial, professionnel, privé? De mémoire, puisque c'était des acquisitions de vos amis prédécesseurs, quel était le coût engagé pour l'acquisition du 34 et du 36 rue de l'Hubac? Vous avez dû regarder cela quand même.

Mme PRIMITERRA. De mémoire, c'était 50 000 € pour les deux immeubles. Une partie a été vendue au commerce contigu, le rez-de-chaussée et le premier étage, et là c'est donc le reste des deux immeubles, en sachant que l'ancienne boucherie, le numéro 34, est sur le haut de l'immeuble en très mauvais état, une partie de l'escalier est aujourd'hui effondrée.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Quant à la nature de l'opération, quel est l'objectif poursuivi par ces deux personnes ?

Mme PRIMITERRA. - C'est une opération privée, une réhabilitation.

**Mme BAUDOUI-MAUREL**.- Ils vont donc y habiter?

**Mme PRIMITERRA**.- Soit ils l'habiteront, soit ils le mettront en location.

**<u>Mme BAUDOUI-MAUREL.</u>**- Mais location appartement, pas commerce?

Mme PRIMITERRA. - Location appartement, oui.

**Mme BAUDOUI-MAUREL**.- Il y avait des commerces avant.

<u>Mme PRIMITERRA</u>.- On ne leur a pas demandé un engagement ferme de réhabilitation du commerce, mais le règlement de la ville empêche la transformation d'un commerce en appartement. Pour eux la seule option est de réhabiliter le commerce.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Si je vous ai posé cette question, et pour un petit sourire, sachez que vos prédécesseurs avaient entre autres projets la réalisation d'un hôtel éphémère.

Mme PRIMITERRA. - J'ignore pour ma part ce qu'est un hôtel éphémère.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Moi aussi, j'avais posé la question et je dois avouer que cela nous avait permis de nous détendre quelques minutes lors de ce fameux conseil municipal.

Pour autant, je me permettrai de terminer par une proposition puisque vous terminez vos rapports, Madame PRIMITERRA.

Nous avions l'habitude de voir sur écran, derrière vous, puisqu'on en a la capacité, la localisation chaque fois des biens. Ce serait peut-être une bonne chose, parce que nous ne les connaissons pas tous, bien évidemment, et je pense que ce serait un plus pour l'aide à la décision. Je vous remercie.

Mme PRIMITERRA.- D'accord.

Mme LE MAIRE. - S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au vote.

# LA DELIBERATION N° 30, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

#### 15. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Nous allons à nouveau présenter des délibérations qui ont trait aux subventions, puisque ce conseil municipal est dédié à cela.

Je voudrais repréciser que nous nous étions engagés à diminuer de 10 % les subventions, mais ce n'est pas 10 % chaque année. Nous l'avons fait, nous avons diminué de 10 % les subventions aux associations pour l'exercice 2014-2015 et là nous sommes sur l'exercice 2015-2016. Je voudrais dire qu'on peut continuer à baisser les subventions, mais on s'est posé beaucoup de questions, le milieu associatif est très important dans la ville de Digneles-Bains, je pense que si on les baisse encore et encore, les associations vont aussi partir et dans la ville nous n'aurons plus personne.

Je passe la parole à Gérard ESMIOL.

#### \*\*

#### Monsieur Gérard ESMIOL rapporte :

La commission vie associative s'est réunie le 7 mars 2016 pour débattre de l'attribution des subventions aux associations à caractère social et a émis les propositions suivantes selon le tableau ci-dessous :

# ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SOCIAL TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2016

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2015 accordées	Subventions except. 2015	Propositions commission vie associative 07.03.16	Subventions except.
CARITATIF				
Secours Populaire Français	3 500		3 500	
Secours Populaire Français Pause-Café	2 500		2 500	
Restos et Relais du cœur	2 500		2 500	
Banque Alimentaire	600		600	

A COR OLD OLD				
Association St Benoît Labre	5 000		5 000	
Secours Catholique / Caritas France	2 000		2 000	
Croix Rouge Française	1 250		1 250	
HANDICAP				
Chemin d'Espoir	1 250		1 250	
A Perte de Vue	800		800	
Groupe d'Entraide Mutuelle « la Colombe Dignoise »	200		200	
SANTE				
Association des donneurs de sang	500	200	450	
Ligue contre le cancer	2 000		2 000	
Association Handident PACA	1 000		1 000	
Comité Amiante Prévenir et Réparer (CAPER04)	500		500	
Association Départementale de Protection Civile	500		500	
COHESION SOCIALE				
Association Amitié et Joie	310		310	
Mutuelle d'Entraide	1 600		1 600	
Association des Conjoints Survivants	200		200	
Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie (JALMALV 04)	850		850	
Office Nationale des Anciens Combattants (ONAC)	200		200	
Club Les Gavots	13 500		13 500	
Centre d'information sur le droit des femmes et de la famille (CIDFF)	3 500		3 500	
Association Familiale des Augiers	600		600	
Arts et Musiques en Provence	1 400		1 400	
Association Culture et Bibliothèque pour tous	200		200	
Les Fils d'Ariane	1 300		1 300	
Association A Fleur de Pierre	1 000		1 000	
Club de Natation Dignois	0		700	
SOLIDARITE INTERNATIONALE				
Solidarités Afrique – Pays Dignois	500		500	

TOTAL	51 060		51 5	10
TOTAUX	50 860	200	51 510	0
France Palestine Solidarité	1 000		1 000	
Kermesse des Missions	600		600	

Les crédits sont inscrits au budget primitif, code fonctionnel 5-20 article 6574.

Ceci étant exposé, je vous demande :

- d'approuver ces propositions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

\* \* \*

M. ESMIOL. - Seuls étaient présents à cette commission les élus de la majorité.

Mme LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Oui, je vous en prie.

M. DE VALCKENAERE. Oui, Madame, simplement une explication de vote. Ce sera contre pour l'ensemble.

Si je prends un exemple, celui de « À Fleur de pierre » dont je suis venu consulter les documents hier en mairie, on voit qu'il y a pour cette association un budget de 246 000 € pour 80 adhérents, cela fait grosso modo 3 000 € de dépenses publiques, puisque sur ces 246 000 €, 80 % sont des subventions. Vous allez me dire qu'on leur donne 1 000 €, mais la CCABV, le Conseil général, toutes les collectivités locales, départementales et régionales leur donnent une subvention, ce qui fait une dépense faramineuse, bien sûr essentiellement en charges de personnel : 158 000 € sur le budget de 246 000 € qui, je le rappelle, profite à 80 personnes. En plus, d'après les échos sur les jardins solidaires, les bénéficiaires ne sont pas forcément les plus démunis du Pays dignois et de Digne ; il faudrait peut-être y veiller.

Surtout, on vote contre toujours pour ce qu'on vous a dit tout à l'heure : pas d'effort sur les subventions. Cela aurait fait sur ce budget une baisse de 5 000 € qui aurait facilement pu être absorbée par certaines associations. En l'absence de cet effort, on votera contre.

# **Mme LE MAIRE**.- Y a-t-il d'autres remarques ?

La CCABV n'a pas voté de subvention cette année à « À Fleur de pierre » dans le cadre du compostage ; cela n'a pas été renouvelé, ceci pour information.

M. DE VALCKENAERE.- Je suis tout à fait d'accord sur le plan de la subvention, mais regardez bien « À Fleur de pierre », vous verrez qu'ils facturent ; vous dites que ce n'est

pas une subvention, mais pour moi c'est une subvention déguisée puisqu'ils facturent systématiquement des prestations. Il n'y a pas qu'à la CCABV puisqu'ils vont jusqu'à Gap, Forcalquier et compagnie, mais systématiquement dans leur budget il y a encore 50 000 € de prestations de service. Pour moi, c'est de la subvention déguisée. Sans parler des locaux qu'on met à leur disposition gratuitement. Quant à l'eau, je ne suis pas certain qu'ils aient une grosse facture au niveau des jardins solidaires. Et il y a la valorisation du personnel qu'on met à leur disposition. C'est vrai qu'on ne leur donne pas à eux spécialement une grosse somme, c'est 1 000 €, mais cela mis bout à bout, je pense qu'on aurait pu leur enlever un petit peu à chacun, ça n'aurait tué personne et ça aurait montré aux Dignois les efforts qu'on faisait en matière de gestion.

M. ESMIOL.- Concernant « À Fleur de pierre », cette association s'occupe de trois terrains, dont le jardin des Cerises (3 000 m²) et le jardin des Eaux chaudes (6 000 m²). Cette association compte huit emplois, dans l'insertion, chacun représentant moins de 20 000 € annuels. Le procès que vous faites à chaque fois est celui de l'économie sociale et solidaire. Vous vous attaquez aux petites associations et vous racontez n'importe quoi, car une association dont le but est l'insertion n'a pas le droit de produire plus de 30 % de revenus, sinon elle s'attaque au marché. Votre spécialité est de raconter n'importe quoi. J'aimerais que vous utilisiez cette même force pour attaquer dans ce département les entreprises à qui le gouvernement a donné 16 M€ dans le cadre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sans qu'aucun emploi n'ait été créé. En réalité, vous n'avez pas cette même force pour vous attaquer aux cadeaux qui sont faits aux entreprises.

M. DE VALCKENAERE.- Monsieur ESMIOL, je ne sais pas si vous avez suivi les élections de 2012, c'est les vôtres, c'est le Parti socialiste qui est allé au pouvoir, pas les miens. Vous parlez de concurrence, je veux bien, mais j'ai encore un tract qu'on a récupéré dans une boîte aux lettres aujourd'hui, c'est encore une association, l'ADIT, je ne la connais même pas, qui propose ses services en entretien de jardin, travaux forestiers, qui n'est pas assujettie à la TVA et qui a le régime associatif. Alors je veux bien, mais si vous demandez aux entreprises locales ce qu'elles en pensent, je ne suis pas persuadé qu'elles soient favorables à ce genre d'association.

Je veux bien, je ne m'attaque pas du tout à l'économie solidaire, je voudrais simplement dire qu'il était peut-être à un moment utile de faire des efforts, de faire gagner de l'argent à la collectivité. Vous me dites que c'est huit emplois, je veux bien, mais ces huit emplois à la limite on pourrait les rattacher à la commune puisque c'est les communes qui les payent, c'est les collectivités qui les payent. Je veux bien écouter votre discours, mais pour moi ce sont (je mets des guillemets) des « fonctionnaires » du solidaire.

M. ESMIOL.- Je crois que vous êtes en permanence en contradiction. Tout à l'heure vous disiez qu'il y a trop d'emplois à la ville de Digne et qu'il faudrait en balayer un peu plus, vous dites que quand on passe de 30 à 35 il y aura un peu plus d'augmentation et ça n'ira pas, et en ce qui concerne l'ADIT, c'est comme « À Fleur de pierre », « À Fleur de pierre » c'est comme l'ADIT, c'est dans le cadre de l'insertion.

# **Mme BAUDOUI-MAUREL**.- C'est ce qu'on dit.

**M. ESMIOL**.- Eh oui! Vous souriez tout le temps. C'est l'insertion et, dans le cadre de l'insertion, il y a un marché. Ils ne s'attaquent pas au marché, ils sont tout simplement sur des terrains où d'autres personnes ne veulent pas aller, quand ils nettoient les bords des rivières ou autre. Alors ne racontez pas n'importe quoi en permanence au conseil municipal.

# Mme LE MAIRE.- Monsieur BARBERO, je vous en prie.

M. BARBERO.- Nous n'allons pas voter contre, parce qu'il y a d'autres associations qui nous intéressent, cela dit c'est vrai qu'à Digne on a tout un système social qui fonctionne très bien à travers les associations, il faut le reconnaître, malheureusement cela fait venir du monde ; cela fait venir du monde qui tout doucement fait en sorte que cette population se paupérise. C'est comme ça que l'on trouve un centre-ville à faible pouvoir d'achat. À peu près 15 % de la population départementale active vit des aides quand, chez nous, à Digne, on est à 19 % soit 4 % de plus. Quand on compare ces chiffres avec ceux des propriétaires de véhicules, et là c'est un chiffre national, à Digne il y a 5 % de moins de ménages par rapport à la moyenne nationale qui ne possèdent pas de véhicule. Ceci explique cela. Chez nous, c'est bien, on a de belles associations, on a un beau pôle social, il faut le reconnaître, mais les gens viennent chez nous. Il y a des communes qui n'hésitent à payer le bus pour que les gens viennent à Digne, d'autres garçons et filles viennent en stop ; j'en prends, c'est pourquoi je vous le dis, j'en ai encore pris un ce matin qui arrivait et qui m'a dit « je vais à Digne parce qu'on est bien accueilli ».

À un moment donné, il faudra arriver à trouver un bon équilibre par rapport à notre population, à notre capacité d'accueil, sinon on ira dans le mur, c'est ma conviction. Les Dignois en ont assez de payer, il faut trouver la bonne solution. Je reconnais que pour vous, politiquement, c'est difficile puisque cela fait partie de votre idéologie, mais cela étant, il faut arriver à un moment donné à mettre un frein. Merci.

#### Mme LE MAIRE.- Oui Madame?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Simplement, la mixité sociale, voilà un très beau mot, une très belle expression, excepté que pour nous la mixité doit marcher dans les deux sens. Or là avec votre politique, idéologie, dogme et compagnie, Monsieur ESMIOL, c'est exactement l'inverse qui se passe. On est en train de faire fuir y compris même des veuves qui n'arrivent plus à assumer la pression fiscale de la ville de Digne et les frais inhérents.

En plus, Monsieur ESMIOL, venant de vous c'est encore plus savoureux, vous avez pu remarquer quand même mon regard insistant tout à l'heure, non pas à cause de votre esthétique, mais bel et bien au moment où je parlais de personnes et de maires adjoints qui ne payent pas leurs impôts à Digne, n'est-ce pas ? On n'ira pas plus loin là-dedans, à moins que vous le vouliez et, dans ce cas, je suis à votre disposition.

**M. ESMIOL**.- Madame BAUDOUI-MAUREL, j'espère que vous me regardez aussi pour ma beauté, car certaines fois les filles me trouvent joli et je serais surpris que vous ne me trouviez pas joli.

Mme BAUDOUI-MAUREL. - Désolée, je n'y suis pas sensible.

**M. ESMIOL**.- En ce qui concerne vos leçons, vous savez, vous dites des choses et vous avez perdu un procès contre nous.

Si aujourd'hui je suis adjoint à la ville de Digne, c'est parce que je paye du foncier. Alors je sais que vous avez une capacité, celle de regarder ce qui se passe dans la vie des gens, mais regardez comme il faut aux impôts, qui en paye et qui n'en paye pas. Vous avez une capacité, parce que vous, vous n'habitez plus la ville et vous accusez les autres de la même chose. Comme vous êtes vous, vous avez une capacité, celle de faire croire que les autres sont pareils, mais nous sommes différents de vous.

# Mme LE MAIRE. - Je vais vous proposer de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 15, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

#### 

# 16. TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE TEP-CV PAYS DIGNOIS: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION BBC DE L'ECOLE JOSEPH REINACH

## <u>Monsieur Michel EYRAUD rapporte</u>:

Consciente des enjeux liés au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, la ville de Digne-les-Bains s'est inscrite depuis de nombreuses années dans plusieurs programmes en vue de réduire son impact sur l'atmosphère et sur les richesses naturelles, mais aussi en vue de limiter ses consommations d'énergie :

- 1997-2004: deux accords-cadres successifs avec l'ADEME
- 2009 : participation à l'appel à projet régional « collectivités lauréates, Agir pour l'énergie »
- 2011-2014 : mise en place du programme AGIR et obtention du label « collectivité lauréate »
- 2013 : partenariat dans le cadre du Plan climat énergie territorial lancé par le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Depuis 2013, la Ville mène un programme de travaux de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables au niveau de ses onze groupes scolaires :

- 2013 : mise à disposition de la toiture de l'école de Gaubert à la SCIC Énerg'éthique pour la pose de brise-soleil photovoltaïque dans le but d'une production d'énergie en boucle locale ;
- 2014 : installation photovoltaïque sur la toiture de l'école des Arches ;
- 2015 : remplacement et mise aux normes des menuiseries de l'école des Ferréols ;
- prévu en 2016 : remplacement et mise aux normes des menuiseries de l'école Georges Combe (école des Sièyes).

Parallèlement, le Pays dignois candidate à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV). Ce dispositif permet aux porteurs de projet du territoire, dont la ville de Digne-les-Bains, de mobiliser des fonds du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en faveur d'actions pour la transition énergétique.

En 2017, la Ville souhaite poursuivre ses efforts dans la rénovation énergétique de ses écoles. C'est pourquoi, suite à l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études INSE, elle désire procéder à la rénovation BBC du groupe scolaire Joseph Reinach et bénéficier du dispositif TEP-CV pour bénéficier de financements supplémentaires.

Pour atteindre ce niveau BBC, le bureau d'études INSE a préconisé les actions suivantes :

- ré-isoler les combles
- isoler le plancher bas
- isoler les murs par l'extérieur
- calorifuger l'ensemble de l'hydraulique chauffage
- mettre en place une chaudière à condensation
- installer un générateur photovoltaïque de 8 kWC en intégration de toiture
- installer une régulation sur horloge pour le chauffage électrique des sanitaires extérieurs

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Détail des coûts prévisionnels de l'opération				
Description	Montant (HT)			
Isolation des combles	12 720 €			
Isolation du plancher bas	26 715 €			
Isolation des murs par l'extérieur	69 650 €			
Calorifugeage de l'ensemble de l'hydraulique chauffage	3 975 €			
Mise en place d'une chaudière à condensation	21 200 €			
Installation d'un générateur photovoltaïque de 8 kWC	25 450 €			
Installation d'une régulation sur horloge sanitaires extérieurs	530 €			
Total travaux	160 240 €			

TOTAL	176 264 €
Maîtrise d'œuvre (10 %)	16 024 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Montant HT	Participation
ETAT – Programme TEPCV	72 000 €	41 %
ETAT - DETR	69 011 €	39 %
Autofinancement	35 253 €	20 %
Total	176 264 €	100 %

Aussi, il vous est donc demandé:

- d'approuver le principe de faire une rénovation BBC de l'école Joseph Reinach ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et du programme TEP-CV;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout acte relatif au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et plus particulièrement tout acte relatif à l'exécution et au suivi de cette opération « rénovation BBC de l'école Joseph Reinach ».

\* \* \*

M. EYRAUD.- Je précise que la participation de l'État au titre du programme TEPCV est plafonnée à 72 000 €.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Merci. Y a-t-il des remarques ? [Pas de remarque] Nous passons au vote.

LA DELIBERATION Nº 16, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 17. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

# **Monsieur Michel EYRAUD rapporte:**

Comme chaque année, les associations ont fait leur demande de subvention. Leurs dossiers ont été étudiés en commission vie associative. Il vous est demandé d'approuver les propositions ci-dessous :

N° DE TIERS	NOM DE L'ORGANISME	ANNEE 2015	ANNEE 2016
3292	Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)	270,00 €	270,00 €
434	Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	270,00 €	270,00€
514	Ligue de l'enseignement (Créations de livres)	1 800,00 €	1 800,00 €
	Ligue de l'enseignement (Ecole du spectateur)	1 350,00 €	1 350,00 €
4510	Union départementale des délégués de l'éducation nationale (UDDEN)	160,00 €	160,00 €
4737	Association Arts et Musiques en Provence	900,00€	900,00€
1586	ASSEP	1 530,00 €	1 530,00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 code fonctionnel 922-11, article 6574 et 922-551 article 60422.

Et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

**\* \* \*** 

M. EYRAUD. Nous avions l'année passée procédé à un baisse de 10 % des subventions accordées aux différentes associations dont vous voyez la liste sur la délibération. Nous avons reconduit exactement les mêmes sommes cette année.

Pour l'association Arts et Musiques en Provence, il s'agit d'actions spécifiques dans le scolaire. Quant à l'ASSEP, c'est une association d'enseignants de Digne qui œuvre en direction des scolaires et en particulier qui encadre les sorties ski.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? [Pas de question] Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

# 18. CLASSES DE DECOUVERTE 2016 : MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE

# <u>Monsieur Michel EYRAUD rapporte</u>:

Chaque année de nombreux enfants des écoles primaires de la ville partent en classes de découverte (classes de neige, classes vertes, classes rousses, découverte du milieu naturel, classes de mer...).

Ces séjours éducatifs sont organisés par le personnel enseignant et entrent dans le cadre des projets d'école.

Depuis de nombreuses années et afin de diminuer la participation financière des familles, la ville de Digne-les-Bains octroie une subvention par enfant et par jour.

Il vous est proposé de fixer le montant de la participation de la ville pour l'année 2016 à 25 € par enfant et par jour.

La ville participera donc au cofinancement de huit journées, réparties sur les quatre classes (soit 85 élèves) qui ont sollicité une aide financière.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur le code fonctionnel 255 du budget primitif 2016.

LA DELIBERATION Nº 18, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 

# 19. ACTIONS DE PREVENTION EN DIRECTION DES ADOLESCENTS: DEMANDE DE SUBVENTION

## Monsieur Michel EYRAUD rapporte:

Depuis plusieurs années le service jeunesse de la ville de Digne-les-Bains est attentif à mener des actions de prévention en direction des adolescents et des jeunes adultes.

# Les objectifs sont :

- lutter contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique ;
- prévenir les conflits afin d'éviter le passage à la violence ;

- les occuper afin de lutter contre l'oisiveté;
- cibler plus particulièrement les jeunes désœuvrés en situation fragilisée ;
- faire découvrir, amener à partager ponctuellement d'autres activités, proposées en dehors du quartier avec d'autres jeunes, de manière à favoriser la mixité sociale et l'intégration sociale;
- les sensibiliser aux comportements à risques ;
- leur faire découvrir sur le territoire de Digne-les-Bains les lieux identifiés de prévention ou d'information santé, de suivi, de bien-être, œuvrant en direction des adolescents et des jeunes adultes;
- travailler avec eux sur le « savoir vivre » et « savoir être », l'éducation au respect (adultes/jeunes, filles/garçons), la non-violence, l'éducation aux droits, l'apprentissage de la vie en collectivité, l'éducation à la citoyenneté...;
- les rendre acteurs, les impliquer...

Pour répondre à ces objectifs, deux actions sont développées au sein du service jeunesse. Une première action dans le cadre du dispositif « Vacances Jeunes 12-17 ans » ciblée sur les sorties à la journée, les virées, les mini camps, et une seconde action développée au sein de la Maison des jeunes et des étudiants au travers de journées thématiques et d'ateliers participatifs.

Le coût total de ces actions est estimé à : 34 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant en € TTC	Participation (%)
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 000,00€	17,65 %
Participation des familles	8 500,00 €	25,00 %
Autofinancement	19 500,00 €	57,35 %
Total	34 000,00 €	100,00 %

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal:

• d'approuver le plan de financement ci-dessus ;

• d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur la subvention correspondante.

\* \* \*

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions?

Monsieur BARBERO.

**M. BARBERO**.- Nous aimerions savoir qui encadre ces sorties : des associations, des travailleurs sociaux, des fonctionnaires de la mairie ?

<u>M. EYRAUD</u>.- D'abord il y a le personnel du service jeunesse qui les encadre ; c'est vrai qu'ils ne sont pas très nombreux. Par ailleurs, nous sollicitons des saisonniers chaque année pour encadrer, des saisonniers qui ont les diplômes requis bien entendu.

M. BARBERO.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Madame BAUDOUI-MAUREL.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Juste une question technique : pourquoi cela n'a-t-il pas été intégré au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ?

**M. EYRAUD**.- D'abord le CUCS n'existe plus, maintenant c'est la politique de la ville, mais c'est une question de vocabulaire.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On est bien d'accord.

**M. EYRAUD**.- Ce n'est pas intégré à la politique de la ville parce que nous avons d'autres demandes dans le cadre de la politique de la ville.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est donc en plus du programme.

<u>M. EYRAUD</u>.- C'est en plus du programme politique de la ville et cela concerne les jeunes de tous les quartiers ; cela ne concerne pas uniquement les jeunes des quartiers qui relèvent de la politique de la ville.

**Mme LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres questions ? [Pas d'autre question]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 19, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

# 20. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

# <u>Madame Martine THIEBLEMONT rapporte</u>:

La commission vie associative s'est réunie le jeudi 10 mars 2016 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations culturelles et a émis les propositions ci-après :

	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2016						
			2015 SUBV	OBTENUES	2016 SUBV PROPOSEES		
nº	nom de l'association	objet de l'association	subventions	subv. except.	subventions	subv. Except.	
11	Académie d'accordéon des AHP	RIAC	4 700 €		4 700 €		
216	Rencontres cinématographiques de Digne	Festivals, projections hebdo	48 000 €		28 000 €		
217	Chorale la Claire Fontaine	Chant choral, concerts	500€	1800€	500€	1 500 €	
461	Etincelle Sieyenne "La Belugue"	Groupe folklorique	1 700 €		1 700 €		
		Rencontre Littérature Jeunesse	640€				
514	Ligue de l'enseignement	Les p'tites scènes	6 000 €		12 000 €		
514	Ligue de l'enseignement	Tremplin Jeunes Musiciens	8 400 €		3 000 €		
		Souk des Sciences		1 900 €			
		Festival sciences métisses			1 940 €		
575	Bibliothèque pour tous	Promotion lecture à l'hôpital	250 €		250 €	150 €	
641	Jeunesses musicales de France	Concerts scolaires	1800€		1 800 €		
1169	Femmes solidaires de digne bléone	Méditerranée des femmes	450 €		450€		
1171	Orphéon lavande	Fanfare, concerts	1 800 €		800€		
1603	Association familiale des Augiers	Animations, sorties	500€		500€		
1612	Association Sol'Aria	Chœur de femmes	150 €		150 €		
2011	École du Sous-sol	Festival des Cultures urbaines, concerts	15 000 €	5 000 €	15 000 €	5 000 €	
4737	Arts et musiques en Provence	Organisation concerts	3 500 €		3 500 €		

TOT	TAL DES SUBVENTIONS		103	890 €	84 6	40 €
	Sous-Totaux		93 390 €	10 500 €	74 790 €	9 850 €
	Ludirunner	Jeux de société éducatifs				1 000 €
6913	Comité Départemental 04 FNCTA	Festival théâtre amateur		1 350 €		1 500 €
6607	Échiquier du Pays dignois	Échecs				200€
	Collectif Mémoires et résistance	Organisation du festival MDR		450 €	500€	
4911 5995	Les Nous	Créations audiovisuelles et sonores				500€

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2016.

Il convient de rappeler, pour mémoire, qu'a été attribuée au conseil municipal du 4 février 2016 une avance sur subvention d'un montant de 20 000 € aux Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence, soit au total un soutien financier d'un montant de 48 000 €.

Par ailleurs, et afin de favoriser l'accès des publics jeunes aux propositions culturelles, nous initions une mise à disposition de places gratuites aux spectacles organisés par le centre culturel René Char dans le cadre de Sortir à Digne 2016-2017, en proposant 30 places exonérées (d'une valeur d'environ 180 €) pour l'association familiale des Augiers.

Ces places sont à réserver et retirer auprès du centre culturel René Char par le responsable de l'association.

Ceci exposé, je vous demande d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

\* \* \*

# Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions?

Monsieur BARBERO.

<u>M. BARBERO</u>.- Nous ne sommes pas contre le versement de ces subventions, mais mon intervention concerne l'école du Sous-sol : 15 000 € plus 5 000 € soit 20 000 €, dans un local qui, s'il était loué à un professionnel, pourrait rapporter de l'argent à la commune et non pas en coûter. Je n'ai rien contre l'école du Sous-sol, mais elle pourrait peut-être aller ailleurs, parce que sur cet emplacement au plan d'eau, avant il y avait un professionnel,

même s'il n'a pas bien réussi, mais le premier qui l'a créé, avec la boîte de nuit, fonctionnait. Ce serait aussi bien que l'on trouve un autre local dans la ville et que la location de ce local rapporte un peu d'argent, comme le restaurant au-dessus. Merci.

<u>Mme THIEBLEMONT</u>.- Je considère que cela n'a pas besoin de réponse. Vous n'étiez pas présent à la commission vie associative. Par ailleurs, nous avons en projet de nous pencher à nouveau sur l'école du Sous-sol avant les subventions de l'année prochaine.

**M. BARBERO**.- Je vous l'ai dit, je n'ai rien contre l'école du Sous-sol, je parle du lieu où elle est installée.

**<u>Mme THIEBLEMONT.</u>**- Justement, nous allons nous pencher sur ce problème.

M. BARBERO.- Je dis que ce lieu pourrait être loué à un professionnel et rapporter 1 500 ou 2 000 € par mois.

Mme LE MAIRE. - Si vous connaissez quelqu'un qui est intéressé, dites-le nous.

M. BARBERO.- On peut peut-être trouver.

Mme LE MAIRE. - On vous interrogera. Merci.

S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 20, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

#### 

#### 21. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIMOINE

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte:

Réunie le 10 mars 2016, la commission vie associative a examiné les dossiers de demande de subvention des associations patrimoine et a émis les propositions ci-après.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Aussi, il vous est demandé d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

	Subventions accordées en 2015		Subventions proposées 2016		posées
Associations	Subvention	Subv. except	Subvention	Subv. except.	Subvention totale
Association de recherche et de documentation archéologique de Haute-Provence (ARDA-HP)	300€	/	300€	100€	400€
Rénovateurs de Saint-Pancrace	1600€	/	1000€	600€	1600€
Association sauvegarde et mise en valeur patrimoine de Gaubert	600€	/	400€	100€	500€
Association des résidents de Courbons	1000€	/	1000€	/	1000€
Société Scientifique et Littéraire des AHP	400€	/	400€	/	400€

\* \* \*

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Je vous écoute.

## Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci.

Pour mieux comprendre, je vois « association des résidents de Courbons », par exemple par rapport à l'association de sauvegarde de Gaubert, c'est du simple au double en termes de subvention. Si j'ai bonne mémoire, nous avons fait de gros investissements pour Courbons, que ce soit la route, le confortement, plus la création d'un centre de tri et de compostage au centre même de Courbons. Vous le mettez au niveau du patrimoine, à part la chapelle et deux ou trois éléments patrimoniaux, qu'est-ce qui peut expliquer qu'à Courbons on donne le double par rapport à l'association de sauvegarde de Gaubert ? Qu'est-ce qui le justifie ?

Mme THIEBLEMONT.- Auparavant, il y avait deux délégations qui donnaient une subvention à l'association des résidents de Courbons et il a été décidé qu'il n'y aurait plus qu'une délégation. Nous avons donc repris ce qui était donné par une autre délégation, c'est pourquoi on est à 1 000 €.

**Mme BAUDOUI-MAUREL**.- On ne change rien à rien.

<u>Mme THIEBLEMONT</u>.- L'association des résidents de Courbons a deux vocations : une vocation patrimoniale et une vocation d'animation.

**Mme BAUDOUI-MAUREL.** - Nous sommes là dans les subventions patrimoine.

<u>Mme THIEBLEMONT</u>.- Oui, mais il a été décidé d'éviter de multiplier les donateurs, même si les sommes restent les mêmes.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Ce serait peut-être intéressant de revoir les critères d'attribution réellement au niveau de chacune des attributions de subventions. On avait réussi à le faire en son temps, mais ça a un petit peu dérapé avec les subventions sociales.

<u>Mme THIEBLEMONT</u>.- Là aussi, je vous rappelle que vous étiez invitée ou quelqu'un de votre groupe était invité à la commission vie associative.

**Mme BAUDOUI-MAUREL.**- Cela dérange en quoi, la question qui vient d'être posée et la proposition qui s'ensuit, Madame THIEBLEMONT ?

**<u>Mme THIEBLEMONT.</u>**- Cela ne dérange absolument pas, mais on aurait pu en parler dès la commission vie associative.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Eh bien voyez, nous en parlons devant la population, du moins les personnes qui se sont déplacées, cela me semble tout à fait de bon aloi. Il n'y a pas de questionnement qui soit limité au fonctionnement interne d'une commission, d'autant que manifestement les réponses que vous portez ne sont pas franchement très précises. Je terminais par une proposition, elle vous agrée ou pas. Elle me semble personnellement, c'est pourquoi je me suis permis de la faire, permettre d'utiliser au mieux l'argent public et surtout en fonction des besoins réels des associatifs, c'est tout.

M. ESMIOL. - En ce qui concerne la réunion des associations, ce qu'il faut savoir c'est que vous n'étiez pas présente alors que chaque groupe y est invité. On vous a attendue par courtoisie plus de vingt minutes. On a travaillé jusqu'à 17 h pour regarder chaque subvention, essayer l'année prochaine d'un peu mieux encore aménager les subventions et travailler plus par compartiment : social, festivités ou tout ce qui est culture. Pour qu'un conseil municipal ne soit pas trop long, c'est bien d'être présent dans les commissions pour débattre sur tous les dossiers et regarder les attributions de chacun.

Mme BAUDOUI-MAUREL. Pardon, excusez-moi. Je voudrais me permettre simplement, parce que c'est un petit peu simple et tellement bateau, vous organisez les réunions pendant les heures de travail; or nous avons un grand tort dans notre groupe: nous travaillons, nous ne percevons aucune indemnité et nous prenons sur notre temps aussi bien de travail que notre temps familial. Alors systématiquement, vous me direz que c'est de bon aloi et de bonne guerre encore, mais comme ça commence maintenant à bien faire, nous allons faire appel aux textes et vous demander, comme les textes nous y autorisent, les indemnités qui vont avec, et dans ce cas vous aurez le plaisir ineffable de nous avoir systématiquement au sein de vos commissions.

Mme LE MAIRE. - Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 21, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

#### 22. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

# <u>Monsieur Bernard AYMES rapporte</u>:

Les subventions sportives se décomposent en « vie club » (en fonction du nombre d'adhérents et pour les déplacements en compétition avec une pondération entre les clubs individuels et les sports collectifs) et en « actions » correspondant à ce que la collectivité souhaite impulser (création ou structuration d'une école de sport spécifique à l'activité, formation de l'encadrement sportif ou administratif des dirigeants et des arbitres ou juges, action en faveur des publics atteints d'un handicap, de la pratique féminine, de la santé, de l'éducation à la citoyenneté et de l'éthique...).

Les associations peuvent également bénéficier d'une subvention pour un événement ou une manifestation sportive se déroulant à Digne-les-Bains et pouvant participer à son image durable.

Il est à noter qu'à partir de 5 000 € de subvention, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations avec le club en fixant les droits et les obligations de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat. Les subventions correspondantes font l'objet d'une autre délibération du conseil municipal.

Les dossiers de demande de subvention aux associations sportives ont été présentés en commission vie associative du 7 mars 2016 et ont reçu un avis favorable.

Il vous est proposé d'approuver les subventions telles que définis dans les tableaux ci-joints :

# SUBVENTIONS MUNICIPALES 2016 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (Vie club et actions)

N°	ASSOCIATIONS	ANNEE 2015 en euros	ANNEE 2016 en euros
1165	DIGNE LES BAINS TRIATHLON	2650	2650
218	CLUB CYCLO DIGNOIS	1000	1100
2477	ASS CLUB DIGNOIS DE PLONGEE	850	850
126	FOOT LOISIRS DIGNOIS	550	550
201	LA BOULE DIGNOISE	1000	1000

203	LA BOULE SIEYENNE	750	750
3156	ASSOC. GOLF CLUB DIGNE LES BAINS	2600	2600
213	ASS. TENNIS DE TABLE DIGNOIS	1250	1250
5003	ASSOC. BADMINTON CLUB DIGNOIS	750	750
645	JUDO CLUB DIGNOIS	4850	4850
649	KARATE CLUB DIGNOIS	2900	2900
1842	ASSOCIATION FULL CONTACT DIGNE	2100	2100
875	ASSOC. BOXING CLUB DIGNOIS	1000	1000
1219	CERCLE D'ESCRIME DIGNOIS	2400	2400
1041	CLUB DES ARCHERS DES 3 VALLEES	700	1500
2039	SOCIETE DE TIR (des 3 vallées)	2250	2250
428	DIGNE BLEONE PECHE COMPETITION	900	900
5229	CLUB MOUCHE DU PAYS DIGNOIS	300	300
2311	CLUB ALPIN FRANÇAIS DE HAUTE PROVENCE	800	800
1009	ASSOC. SKI MONTAGNE DIGNOIS	4300	3950
4244	ADRI-RANDO-04	250	250
3390	ASS. BLEON' AILES	1300	1300
601	SMGV (GYMNASTIQUE VOLONTAIRE)	650	650
4156	ASSOC. LES FUNKIES	250	250
2476	ASSOC. DIGNE SENIORS PLUS	300	300
692	SOCIETE DE CHASSE L'ALPINE	1140	1040
1021	SOCIETE DE CHASSE « LA PERDRIX »	100	100
2877	SOCIETE DE CHASSE DES DOURBES	150	150
1022	SOCIETE DE CHASSE DE GAUBERT	150	150

1172	A.A.P.P.M.A LA BLEONE	3410	3410
5141	ASSOC. SPORTIVE "LES CHARDONS » COLLEGE GASSENDI	245	245
5142	ASSOC. SPORTIVE COLLEGE BORRELY	245	245
2571	ASPGDG LYCEE PIERRE GILLES DE GENNES	900	250
1702	ASSOC. SPORTIVE LYCEE POLYVAL D'ETAT A. D NEEL	245	245
651	LA PREVENTION ROUTIERE 04 ALPES DE HAUTE PROVENCE	950	950
4432	CENTRE MEDICO SPORTIF	950	950

# SUBVENTIONS POUR UN ÉVÉNEMENT

N°	ASSOCIATIONS	ANNEE 2015 en euros	ANNEE 2016 en euros
1165	DIGNE LES BAINS TRIATHLON (Triathlon des Ferréols)	0	1700
218	CLUB CYCLO DIGNOIS (Randonnée Cyclotouriste du Pays Dignois)	400	300
201	LA BOULE DIGNOISE (concours annuels)	150	150
203	LA BOULE SIEYENNE (Grand Concours de Boules)	400	400
3156	ASSOCIATION GOLF CLUB DIGNE LES BAINS (Grand Prix de la ville de Digne-les- Bains)	500	500
5003	ASSOC. BADMINTON CLUB DIGNOIS (Bad Digne Town)	450	450
1219	CERCLE D'ESCRIME DIGNOIS (Championnat bi départemental)	1600	1600
1041	CLUB DES ARCHERS DES 3 VALLEES (Championnats départemental en salle et extérieur)	2100	2160

2311	CLUB ALPIN FRANÇAIS DE HAUTE PROVENCE (ciné cimes et chic un bivouac au	350	1000
	cousson)		
3390	ASS. BLEON' AILES (rando des 3 sommets)	300	300
3394	ATHL'ETHIQUE (Trail du Cousson)	2050	2050
	TEAM HALGAND 04 (CycloCross "souvenir Tamborini")	650	650
6045	MOTO CLUB DIGNOIS (Championnat de Ligue Enduro)	650	650
3392	ASS FUTSAL DIGNOIS (National Futsal de Digne les Bains)	1250	2250
	USEP 04 (100 km de l'USEP)	450	450
3263	COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (Master's 04)	750	750
	EVENT CLASSIC CAR (1 <sup>er</sup> Critérium Jean Rolland)	0	3000

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel, code fonctionnel 924-15 article 657-48.

Ceci exposé, je vous demande :

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits code fonctionnel 924-15 article 657-48;
- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

\* \* \*

Mme LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DE VALCKENAERE. - Monsieur AYMES, une question technique.

Une subvention de 3 000 € est accordée à Event Classic Car ; est-ce la même association que Digne Auto Classic ?

M. AYMES.- Absolument pas, ce sont deux associations complètement différentes.

# M. DE VALCKENAERE.- D'accord, merci.

**Mme LE MAIRE**.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 22, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

#### 

# 23. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES CLUBS SPORTIFS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

## **Monsieur Bernard AYMES rapporte:**

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations et les échanges fixant les droits et obligations de chacun au travers d'une convention.

L'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

La ville élargit cette disposition à toutes les associations sportives qui perçoivent une subvention d'un montant annuel supérieur à 5 000 € (aide à l'encadrement intégrée).

Depuis la saison 2009-2010, la Ville demande une participation financière pour la mise à disposition d'ETAPS dans les associations. Comme l'exige l'article 2 du décret du 26 octobre 2007, l'organisme d'accueil rembourse à l'administration d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes. Le coût de la mise à disposition des éducateurs sportifs a été calculé sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Consciente des capacités financières des associations concernées, la ville de Digne-les-Bains attribue une subvention correspondant à la totalité du coût de cette mise à disposition (aide à l'encadrement sportif).

Les dossiers de demande de subvention aux associations sportives conventionnées ont été présentés en commission vie associative du 7 mars 2016 et ont reçu un avis favorable.

Il vous est proposé d'approuver les subventions telles que définis dans les tableaux ci-joints :

N° DE TIERS	NOM DU CLUB	SUBVENTION 2015 en euros (hors encadrement)	SUBVENTION 2016 (vie club, actions, événementiel ) en euros	SUBVENTION CORRESPONDANT A L'AIDE A L'ENCADREMENT SPORTIF 2015 en euros	TOTAL DE LA SUBVENTION 2016 en euros
123	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT	6 240	6 240	0	6 240
14	ATHLETIQUE CLUB DIGNE LES BAINS	12 100	12 100	1 024	13 124
3157	VTT RANDO 04	6 100	6 100	0	6 100
219	CLUB DE NATATION DIGNOIS	10 450	10 450	0	10 450
2399	DIGNE LES BAINS BASKET CLUB	19 500	19 500	0	19 500
2	CLUB ATHLETIQUE DIGNOIS SECTION FOOTBALL	26 520	26 520	0	26 520
212	ASSOC. DIGNE LES BAINS HANDBALL	7 150	7 100	0	7 100
581	RUGBY CLUB DIGNOIS	22 450	22 450	0	22 450
2475	EPDM VOLLEY BALL	5 700	6 800	0	6 800
1588	ASSOCIATION TENNIS CLUB DIGNOIS	7 400	6 200	2 154	8 354
121	ASS DE GYMNASTIQUE DIGNOISE	4 450	4 450	95 751	100 201

Les crédits seront prévus au code fonctionnel 924-15 article 657-48.

Ceci exposé, je vous demande :

- de dire que les crédits seront imputés sur les crédits disponibles code fonctionnel 924-15 article 657-48 ;
- d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

**\* \* \*** 

**Mme LE MAIRE**.- Y a-t-il des questions ? Oui Madame.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Monsieur AYMES, concernant notamment l'Association de gymnastique dignoise qui est très efficace, et je peux vous assurer que j'apprécie d'ailleurs l'action, mais par curiosité dans mon rôle d'élue, concernant les financements, dès le début du mandat il y avait des sommes importantes qui étaient liées à l'encadrement sportif; théoriquement c'est quelque chose qui doit durer trois ans, c'est cela? L'aide est-elle pérenne à cette hauteur? Dans ce cas, certaines autres associations pourraient avoir les mêmes demandes.

**M. AYMES**.- Il ne s'agit pas là d'aide à l'emploi mais de la mise à disposition d'éducateurs de la ville.

**Mme BAUDOUI-MAUREL**.- Ce sera donc de façon pérenne ?

**M. AYMES**.- C'est de façon pérenne.

Mme BAUDOUI-MAUREL. - Très bien, merci.

**M. AYMES**.- L'aide à l'emploi est accordée uniquement à une association qui a embauché quelqu'un ; à partir du moment où les aides de l'État sont terminées, pendant trois ans la mairie continuait à verser une certaine somme de façon à aider l'association.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Je pensais en fait aux autres associations qui pouvaient avoir les mêmes demandes, Monsieur AYMES. Merci.

M. AYMES.- La gymnastique est très spéciale en matière de capacité des entraîneurs.

**Mme LE MAIRE**.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 23, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

# 24. «JEUNES ET ACTEURS: PASSER SON PSCI ET S'ENGAGER» - DEMANDE DE SUBVENTION

# **Monsieur Bernard AYMES rapporte:**

L'action « Jeunes et acteurs : passer son PSC1 et s'engager » est un projet qui a émergé des réunions du groupe de travail « actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance » du CLSPD de Digne-les-Bains. Le PSC1 est la formation prévention et secours civiques de niveau 1.

Le service jeunesse et sports a mis en place ce projet en 2015 et a décidé de renouveler cette action compte tenu de son succès et du bien fondé. Vingtcinq jeunes orientés par la mission locale, l'équipe de prévention de l'association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte, les maisons d'enfants à caractère social, les lycées, la protection judiciaire de la jeunesse, le service jeunesse et sports devraient participer à ce projet. Les jeunes nouvellement diplômés du PSC1 s'engageront dans des projets et événements portés par le service jeunesse (journées des droits de l'enfant, ateliers thématiques à la Maison des jeunes et des étudiants...).

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- sensibiliser les jeunes sur le « vivre ensemble », « porter secours » ;
- les responsabiliser, les rendre acteurs, engagés, utiles aux autres ;
- favoriser l'insertion professionnelle : le PSC1 est obligatoire pour s'inscrire à certaines formations tout comme pour exercer certains métiers.

Le coût total du projet est estimé à 3 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant en € TTC	Participation (%)
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) /Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD)	1 900,00 €	52,78 %
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 000,00 €	27,77 %
Autofinancement	700,00€	19,45 %

Total	3 600,00 €	100,0 %
-------	------------	---------

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès des partenaires (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, Fonds interministériel de la prévention de la délinquance, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) les subventions correspondantes.

LA DELIBERATION N° 24, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 1 ABSTENTION (MME ROBERT)

#### 

# 25. SECURISATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE PARTIELLE DE LA HALLE DES SPORTS ALICE MILLIAT: DEMANDE DE SUBVENTIONS

### Monsieur Bernard AYMES rapporte :

La halle des sports « Alice Milliat » regroupe plusieurs salles : gymnastique, dojo, boxe et sports collectifs. Elle accueille des clubs et des établissements scolaires, dont les écoles primaires, collèges et lycées dignois.

Le vitrage de la salle de gymnastique date de la création de l'équipement (1986). Il devient nécessaire de doubler ce vitrage pour optimiser le chauffage de cette salle mais aussi pour réduire le coût énergétique. Le doublage des vitres permet d'assurer une sécurisation de la salle de gymnastique.

Le coût total de l'opération est estimé à 21 200 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant en € HT	Participation (%)
Conseil départemental des Alpes-de- Haute-Provence	4 240,00 €	20,00 %

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 600,00 €	50,00 %
Autofinancement	6 360,00 €	30,00 %
Total	21 200,00 €	100,00 %

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur les subventions correspondantes.

LA DELIBERATION N° 25, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

<u>Mme LE MAIRE</u>.- En passant la parole à Céline OGGERO-BAKRI sur les subventions aux associations de la délégation animations, je voudrais remercier tous les bénévoles des associations de la ville de Digne-les-Bains pour leurs actions et leur participation au lien social et à la qualité de vie.

Je vous remercie.

#### 26. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

# Madame Céline OGGERO-BAKRI rapporte:

La commission vie associative s'est réunie le jeudi 10 mars 2016 pour examiner les dossiers de demande de subvention des associations relevant de la délégation animations.

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 janvier 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques aux associations, la ville de Digne-les-Bains formalise les relations et les échanges fixant les droits et obligations de chacun au travers d'une convention (l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €).

Il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur les propositions contenues dans le tableau suivant :

Associations	2015 Subventions de fonctionnement	2016 Subventions de fonctionnement	2016 Subventions exceptionnelles
AVF (ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES)	500,00€	500,00€	
BOULE DIGNOISE	7 500,00 €	7 000,00 €	
CŒUR DE VILLE	3 000,00 €	3 000,00 €	
COMITE DE JUMELAGE (OT)	6 000,00 €	5 000,00 €	
COMITE DES FETES DE DIGNE-LES-BAINS	90 000,00 €	90 000,00€	10 000,00€
COMITE DES FETES DES DOURBES	450,00€	450,00€	
COMITE DES FETES DES SIEYES	1 100,00 €	1 100,00€	
DIGNE AUTO CLASSIC CLUB JEAN ROLLAND (DACC)	800,00€	800,00€	
TOTAL:	109 350,00 €	107 850,00€	10 000,00€

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Ceci exposé, je vous demande:

• d'approuver ces propositions et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de ces subventions.

LA DELIBERATION N° 26, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

## 

# 27. RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU PALAI DE CONGRES GERARD GASTINEL : DEMANDE DE SUBVENTIONS

## Monsieur Alain SFRECOLA rapporte:

Le palais des congrès Gérard Gastinel, construit en 1971 et sis 1 place de la République, est une salle à usage polyvalent dont les installations ont vieilli et qui nécessite aujourd'hui une rénovation importante. Ce bâtiment d'une capacité maximale de 3 000 places, accueille des manifestations destinées à des publics diversifiés :

- spectacles
- événements sportifs

- manifestations publiques
- expositions, congrès, salons à caractère économique

# Cet équipement se compose :

- d'un hall d'accueil (300 m²)
- d'une salle (1 600 m²) avec gradins fixes et mobiles
- d'une cuisine
- de locaux sanitaires destinés au public
- d'une scène en partie fixe
- d'un ensemble de locaux techniques et d'exploitation (loges, dépôts...)

L'état actuel du bâtiment ne permet désormais plus d'offrir aux professionnels et au public des conditions d'accueil satisfaisantes (étanchéité de la toiture et système de ventilation défaillant, accessibilité du bâtiment non conforme, gradins mobiles hors d'usage...). De même, ce bâtiment communal fait partie des bâtiments les plus énergivores de la commune en raison surtout d'un déficit d'isolation.

Aussi, il devient primordial d'engager des actions de restructuration et de rénovation énergétique lourdes sur celui-ci.

# Le projet consiste vise à :

- une intégration urbaine et paysagère dans le site ;
- un impact environnemental minimisé privilégiant les économies d'énergie et le confort des futurs utilisateurs ;
- un rapport coût/efficacité performant et prenant en compte la notion de coût global.

D'un point de vue énergétique, les caractéristiques principales du projet porteront sur les points suivants :

- une isolation thermique renforcée du bâti, permettant d'atteindre un niveau BBC (hypothèses issues de l'audit énergétique du BET INSE) qui permettra de ramener le bâtiment à un niveau correct de consommations d'énergie, à savoir :
  - travaux d'isolation des murs, toiture et plancher
  - remplacement des menuiseries
  - remplacement des extracteurs
  - mise en place de pompes basse consommation
  - calorifuge des canalisations
  - mise en place d'une chaudière à condensation
  - une ventilation performante et peu utilisatrice d'énergie

À noter que les luminaires de la salle ont déjà été remplacés (projecteurs LEDS).

D'un point de vue accessibilité, les non-conformités seront traitées, conformément au rapport de diagnostic du 27 novembre 2013 par le bureau d'études A2CH.

Concernant les équipements, les gradins et le faux gril technique seront remplacés, les loges, salons (y compris sanitaires attenants) seront restructurés.

Le projet prévoit également la création de quatre volumes (deux en façade est et deux en façade ouest) formant des locaux de stockage/buvette et sanitaires (un accessible de l'intérieur, un accessible de l'extérieur).

Le budget prévisionnel de cette opération lourde s'élève à 3 181 900 € HT.

Désignation	Montant HT
Gros œuvre/voirie	73 900 €
Etanchéité	30 900 €
Charpente/couverture/zinguerie	1 424 400 €
Cloisons/doublages/faux-plafonds	222 300 €
Menuiseries extérieures/serrurerie	116 300 €
Revêtement de sol/ signalétique/agencement/peintures	72 300 €
Façades	21 900 €
Chauffage/plomberie-sanitaire/ventilation	98 200 €
Électricité	41 400 €
Réfection du parvis	262 900 €
Ventilation : mise en œuvre d'une centrale de traitement de l'air (CTA)	300 000 €
Équipements scéniques: remplacement du faux-gril, remplacement des gradins, rideau de séparation et seconde scène	300 000 €
Frais annexes (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, bureau de contrôle, frais de publicité, reproduction)	217 400 €
TOTAL	3 181 900 €

Cette opération peut faire l'objet de subventions de la part :

- de l'État dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2016, du contrat de plan État-région 2015-2020 (FNADT), de la DETR et du programme TEP-CV;
- de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CPER) ;
- et du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT	Participation
État : Fonds de soutien à l'investissement public local	1 224 077 €	38,47 %
État (FNADT-CPER)	399 965 €	12,57 %
État – DETR	149 867 €	4,71 %
État – programme TEP-CV	71 911 €	2,26 %
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (CPER)	399 965 €	12,57 %
Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence	299 735 €	9,42 %
Autofinancement de la Ville de Digne-les-Bains	636 380 €	20,00 %
TOTAL	3 181 900 €	100,00 %

# Aussi, il vous est proposé:

- d'approuver le principe de réaliser les travaux de restructuration et de rénovation énergétique du palais des congrès Gérard Gastinel ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès :
  - de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV);

- du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution et au suivi de cette opération.

**\* \* \*** 

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques? Oui Monsieur BARBERO.

<u>M. BARBERO</u>.- Nous pensons que c'est une bonne dépense, qu'il faut le faire, il faut réhabiliter notre palais des congrès parce que c'est la seule grande salle qui existe dans le département; même de Nice jusqu'à Grenoble il n'y a rien, il n'y a que la nôtre. Si l'on veut conserver l'attractivité de la ville, il faut réhabiliter ce palais des congrès. Certains diront qu'il faut le démolir et en refaire un nouveau, mais je crois que le démolir coûterait plus cher que le réhabiliter.

Nous voterons pour.

Mme LE MAIRE.- Merci. Oui Madame.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Une question. Le palais des congrès a fait l'objet déjà d'études qui ont été payées par de l'argent public. Ces études, toujours par votre prédécesseur, celui que vous avez soutenu, Madame, avaient abouti à deux possibilités à l'époque, à savoir reconstruire en élargissant et en réorganisant le palais des congrès et puis la solution extrême : on démolit et on reconstruit. Bien.

Que sont devenues ces deux solutions? Au moins, si l'on a dépensé de l'argent public, cela aurait pu nous être présenté en tant que membres du conseil municipal, vu le montant de la somme qui nous est proposée ce soir, pour pouvoir choisir, d'autant que nous allons bientôt devenir une communauté d'agglomération et que peut-être, dans ce cadre, on peut trouver aussi une autre opportunité que ces deux-là.

Pour autant, revenons-en à notre Digne et à notre assemblée digno-dignoise. Il y a un projet magnifique, porté par M. MONTEL, qui rencontre des difficultés, mais pour autant qui rencontre sur le terrain beaucoup de soutiens puisqu'il y a plus de 2 000 personnes qui soutiennent ce projet et, si ma mémoire ne me fait pas défaut encore une fois, 600 adhérents dans cette association qui s'est montée il y a peu de temps. Il y a donc réellement un besoin, une envie et des personnes qui réellement veulent mettre leur dynamique, leur professionnalisme, leur expertise au service des Dignois.

Avez-vous pris en considération le fait, vu la somme proposée ce soir, que si ça ne peut pas se passer dans le local, dans le Top, ça ne pourrait pas se produire au niveau du palais des congrès? Deux salles je crois: une de 900 et une de 200. Cela pourrait être tout à fait envisageable. J'avoue que je suis frustrée de ne pas voir cela proposé au moins ce soir, mais nous sommes peut-être à temps et c'est une proposition que je fais au nom de notre groupe, de pouvoir l'intégrer à notre réflexion.

M. SFRECOLA.- Pour la question des projets envisagés par l'ancienne majorité et les études faites précédemment, le projet de démolition et de reconstruction était inabordable au vu de son coût compte tenu de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons

et au regard des subventions, puisque c'est de l'ordre de 8 à 10 M€. Cela aurait été irréalisable.

Par ailleurs, nous avons besoin de cette salle qui est polyvalente, car elle peut aussi bien accueillir des manifestations sportives que des spectacles ou des associations pour diverses occasions. L'avantage est la polyvalence de ce lieu.

Le coût a été minimisé puisque, compte tenu de toutes les subventions que nous pouvons obtenir, cela rentre dans le créneau de nos possibilités financières.

Nous avons utilisé les études préalables qui ont été transmises aux cabinets qui ont fait les études énergétiques, notamment sur la partie ventilation, extraction et chaudière à condensation; ils ont utilisé aussi les pré-projets qui avaient été faits auparavant pour les questions d'agrandissement des modules extérieurs dont j'ai parlé dans la délibération.

Pour ce qui est de l'association de M. MONTEL et du travail qui est effectué sur le lieu du Top, leur volonté est de réhabiliter le Top; les deux locaux ne sont pas en concurrence au regard de leurs surfaces. Le palais des congrès peut accueillir jusqu'à 3 000 personnes et nous avons besoin d'une salle de cette envergure dans le périmètre du bassin dignois et même au-delà, puisque si la communauté d'agglomération se réalisait, cela pourrait aider aussi à avoir une alternative à la salle située à Château-Arnoux et qui est polyvalente, mais pas aussi bien agencée que le sera le palais des congrès compte tenu de sa dimension culturelle, à l'inverse du boulodrome des Lauzières qui est limité dans l'accueil de certains spectacles.

C'est très bien que l'association de M. MONTEL soit active et que ce projet puisse se réaliser; cela ferait une complémentarité. Dans le projet de réhabilitation du palais des congrès, il y a aussi une modularité de jauge permettant d'accueillir des spectacles de moindre envergure ou des manifestations sportives moins importantes que certaines. La modularité de la salle sera en effet une exigence aussi en dehors de toute la rénovation énergétique, paysagère et environnementale qui est envisagée.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- C'était déjà le cas, Monsieur SFRECOLA, pour les animations et les manifestations sportives. D'ailleurs M. GELORMINI s'en fait souvent l'écho. C'est quelque chose qui existait, il n'y a donc rien de changé sous le ciel.

En revanche, je reste un peu sur ma faim concernant le projet de M. MONTEL. Ce serait peut-être bien de pouvoir intégrer cette dimension spectacle avec cette association bien particulièrement, et ce n'est pas le cas dans l'immédiat.

M. TEYSSIER. - Je voudrais ajouter un complément d'information.

Comme l'a dit justement Alain SFRECOLA, la vocation des deux sites est totalement différente. Lorsqu'il y a des manifestations sportives, effectivement il faut des aménagements plus importants.

Pour revenir à votre question sur l'association de M. MONTEL, nous les aidons à trouver les moyens de faire aboutir ce projet qui, à notre sens, est extrêmement intéressant. J'ai rendez-vous la semaine prochaine avec eux pour les accompagner au Pays dignois afin de faire le tour des financements européens et nationaux et voir comment on peut trouver le maximum de subventions pour arriver à aboutir, c'est-à-dire à sortir ce projet qui serait très intéressant.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous nous tenez au courant bien sûr.

Mme LE MAIRE.- Je voudrais rajouter quelque chose qui n'est pas passé inaperçu. Nous essayons de monter au créneau en permanence pour obtenir des subventions. Cette année, l'État a mis en place le fonds de soutien à l'investissement public local. Les dotations diminuant, nous nous sommes engouffrés dans cette possibilité puisque la réhabilitation du palais des congrès pouvait y prétendre, avec une demande d'environ 1 M€ à l'État. Il faut être aussi vigilant et savoir taper aux bonnes portes au bon moment.

Si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote.

# LA DELIBERATION N° 27, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

# 28. TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE TEP-CV PAYS DIGNOIS: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

# <u>Monsieur Alain SFRECOLA rapporte</u>:

Consciente des enjeux liés au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, la ville de Digne-les-Bains s'est inscrite depuis de nombreuses années dans plusieurs programmes en vue de réduire son impact sur l'atmosphère et sur les richesses naturelles mais aussi en vue de limiter ses consommations d'énergie :

- 1997-2004 : deux accords-cadres successifs avec l'ADEME ;
- 2009 : participation à l'appel à projet régional « collectivités lauréates,
   Agir pour l'énergie » ;
- 2011-2014 : mise en place du programme AGIR et obtention du label « collectivité lauréate » ;
- 2013 : partenariat dans le cadre du Plan climat énergie territorial lancé par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

La Ville dispose d'une grande flotte de véhicules municipaux (véhicules légers, bus, tracteurs, tractopelle, camions...) dont plus d'une quarantaine de véhicules légers. Elle est déjà propriétaire de sept véhicules fonctionnant au GNV et elle a équipé son service « propreté urbaine » de trois aspirateurs de déchets urbains Glutton et d'un véhicule utilitaire de voirie spécifique

Pelican, tous électriques. Par ailleurs, elle met à disposition de son personnel trois vélos électriques de service.

La Ville dispose d'un minibus dédié spécifiquement au transport à la demande de personnes à mobilité réduite : le Flexitud. Ce véhicule arrive en fin de vie et il convient de la remplacer.

Enfin, en partenariat avec le syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence, trois bornes de recharge électrique seront installées sur le territoire dignois en 2016.

Le Pays dignois candidate à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV). Ce dispositif permet aux porteurs de projet du territoire, dont la ville de Digne-les-Bains, de mobiliser des fonds du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en faveur d'actions pour la transition énergétique.

L'acquisition de véhicules électriques par la ville de Digne-les-Bains s'inscrit donc dans le cadre de la candidature du Pays dignois au dispositif TEP-CV. À travers la participation à cet appel à projet, la Ville souhaite une nouvelle fois s'impliquer dans des dispositifs en faveur d'un développement respectueux de l'environnement et de l'atmosphère. Ainsi elle souhaite :

- augmenter sa part de véhicules légers n'émettant pas de gaz à effet de serre en substituant trois véhicules essence ou diesel en fin de parcours par des véhicules électriques;
- remplacer le Flexitud en fin de vie par un minibus électrique adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le budget de l'opération s'établit de la manière suivante :

Détail des coûts prévisionnels		
Description	Montant en € (HT)	
Acquisition d'un minibus électrique 4 places + 1 fauteuil	46 438 €	
Acquisition de 3 véhicules légers électriques	59 013 €	
TOTAL	105 451 €	

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)	
Acquisition de véhicules électriques par la Ville de Digne-les-Bains	105 451,00 €	Programme TEPCV (56,1 %)	59 160,80 €	
		Crédits d'impôt (23,9 %) Cf. bonus écologique des 4 véhicules électriques*	25 200,00 €	
		Autofinancement (20%)	21 090,20 €	
TOTAL	105 451,00 €	TOTAL	105 451,00 €	

<sup>\*</sup> A noter : pour chaque véhicule = 6300 € de bonus écologique

# Aussi, il vous est demandé :

- d'approuver le principe d'acquérir un minibus électrique et trois véhicules légers électriques ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout acte relatif au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et plus particulièrement tout acte relatif à l'exécution et au suivi de cette opération « acquisition de véhicules électriques ».

\* \* \*

M. SFRECOLA.- La même délibération a été présentée mardi dernier à la communauté de communes.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DE VALCKENAERE. - J'avais une question. Si j'ai bien lu la délibération, on ne paye pas les bornes, c'est le SDE qui nous les offre ?

M. SFRECOLA.- L'installation des bornes à recharge électrique dans le périmètre de la commune est prise en charge par le syndicat d'énergie 04 et il y aura une participation des communes en fonction de la nature des bornes puisqu'il y a plusieurs types de bornes : recharge accélérée, recharge rapide ou recharge lente. En l'occurrence ce sera une recharge rapide et deux recharges accélérées. Le montant de la participation financière de

la commune pour l'installation des bornes sera de l'ordre de 800 à 1200 € suivant la nature des bornes. Cela pour toutes les communes qui auront des bornes sur leur périmètre.

**Mme LE MAIRE**.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 28, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

### 29. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU VILLAGE DE GAUBERT

# Monsieur Alain SFRECOLA rapporte:

Dans sa volonté d'améliorer l'environnement, la ville de Digne-les-Bains, en collaboration avec le syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence, informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de téléphone en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique au village de Gaubert.

#### La commune:

- dit s'être assurée de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération;
- rappelle le coût prévisionnel du programme : 23 313,31 € TTC ;
- fait part au conseil municipal du mode de financement ci-après :
  - montant TTC = 23 313,31 € TTC
  - participation communale (dont TVA : 3 885,55 €) = 23 313,31 €
- propose de confier, conformément à la loi n° 85704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public au syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence, par convention et dans les conditions définies à l'article 5 (titre 1<sup>er</sup>) de la dite loi, une partie de ses attributions.

Suite à cet exposé, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux de génie civil pour enfouissement du réseau de téléphonie et fibre au village de Gaubert ;
- d'approuver la convention de mandat entre la commune de Digne-les-Bains et le syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence ;

- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-après :
  - montant TTC = 23 313,31 € TC
  - participation communale (dont TVA : 3 885,55 €) = 23 313,31 € TTC
- d'autoriser madame le maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents ;
- de dire que la commune s'engage à verser sa participation au syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence, l'émission du titre de recette dès la fin des travaux susvisés, et inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

**\* \* \*** 

M. SFRECOLA.- Cela a été fait aussi pour le village de Courbons.

Ces travaux de réalisation d'enfouissement des réseaux ErDF au village de Gaubert sont d'un montant de 185 000 € pour le SDE04.

**Mme LE MAIRE**.- Merci. Y a-t-il des questions ? [Pas de question]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 29, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 

# 30. REGIE DIGNOISE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLELCTIF - PERSONNEL DE LA REGIE DES EAUX : MESURES SALARIALES

#### <u>Monsieur Michel BLANC rapporte</u>:

Les agents de droit privé de la Régie dignoise des eaux ne sont pas rattachés à une grille fonction publique territoriale (bien que leur salaire soit, pour des facilités de gestion, rattaché à un indice fonction publique, indice nouveau majoré).

Les mesures d'avancement doivent donc être décidées annuellement et de façon individuelle. En pratique, il s'agira de se rapprocher des mesures accordées aux agents titulaires, à savoir l'équivalent d'un changement d'échelon tous les quatre ans au maximum.

Afin d'assurer la promotion des agents de droit privé de la Régie dignoise des eaux, il est proposé d'attribuer au maximum 90 points d'indice fonction publique (fixé à 4,6303 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016) avec date d'effet postérieure au 1<sup>er</sup> mai 2016. Ces mesures représentent 1,43 % de la masse salariale totale des agents de droit privé de la Régie des eaux.

Ces points d'indice seront répartis individuellement par le directeur de la Régie des eaux, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil d'exploitation de la Régie des eaux a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport lors de sa séance du 18 mars 2016.

Il vous est donc proposé d'approuver ces mesures salariales 2016 et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer les avenants aux contrats de travail correspondants, avec prise d'effet postérieure au 1<sup>er</sup> mai 2016 et dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2016 de l'eau et de l'assainissement.

**\* \* \*** 

<u>M. BLANC</u>.- C'est une délibération qui revient chaque année puisque les agents de droit privé de la Régie dignoise des eaux ne sont pas rattachés à une grille de la fonction publique territoriale.

**Mme LE MAIRE**.- Merci. Y a-t-il des questions ? [Pas de question]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 30, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Je voudrais simplement repréciser, Madame, comme d'habitude, que tant que vous n'accepterez pas de membres de l'opposition dans le conseil d'exploitation, ce sera systématiquement des votes contre.

#### 

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

		,
16.23	28/01	Concessions dans les cimetières communaux
à		
16.37		
16.38	29/01	Concessions dans les cimetières communaux
à		
16.43		
16.44	04/02	Convention entre l'association "Théâtre Thalers Production La Rampe Tio", l'association "Animation Scolaire d'Oc des Alpes-de-Haute- Provence" pour une tournée théâtrale à destination des établissements scolaires
16.45	10/02	Concessions dans les cimetières communaux
à		
16.53		
16.54	09/02	Tarifs publics des photocopies
15.55	19/02	Renouvellement de la concession en forêt communale de Digne-les- Bains – parcelle R76
16.56	29/02	Convention de prestation avec la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A) des Alpes de Haute- Provence pour les marchés paysans 2016
16.57	29/02	Contrat de prestation de surveillance de serveurs et de postes clés avec la société SUDERIANE
16.58	08/03	Concession dans un cimetière communal
16.59	07/03	Concessions dans les cimetières communaux
à		
16.64		

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui Madame.

**Mme BAUDOUI-MAUREL**.- C'est par rapport à la liste des marchés conclus ; les intégrez-vous ou non ?

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Attendez, il s'agit là des décisions du maire. Si vous voulez qu'on aille beaucoup plus vite, on peut aller beaucoup plus vite.

Je demandais s'il y a des questions sur les décisions du maire ? [Pas de question]

S'il n'y a pas de question, vous avez également en annexe la liste des marchés conclus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 18 mars 2016. C'est consultable au service des finances.

<u>Mme BAUDOUI-MAUREL</u>.- Concernant le magazine municipal, je vois trois lots. Cela étant, précédemment le *Digne Mag*' (mais ça ne s'appelle plus ainsi) était beaucoup plus fréquent dans les boîtes aux lettres. Je voudrais savoir quelle est l'économie que nous

avons faite en réduisant le nombre de Digne Magazine, je vais continuer à l'appeler comme cela.

Une deuxième question : pourquoi fait-on imprimer hors de notre département ? Déjà hors de Digne et ensuite hors de notre département puisqu'il s'agit de Vence.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Malheureusement c'est le Code des marchés publics qui fait que c'était moins cher.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Et l'économie?

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Personnellement je n'ai pas la réponse. On pourra vous la donner ultérieurement.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Bien.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- En tout cas, cela s'appelle *Actu Digne*. C'est fait dans une volonté d'économie également.

Mme BAUDOUI-MAUREL. - Nous avions remarqué.

Cela étant et pour terminer, si vous me le permettez, une rapide intervention.

Monsieur ESMIOL, je m'en souviens, n'était pas là au conseil communautaire, aussi il y a peut-être une précision qui lui manque : nous n'avons pas perdu, Monsieur. La précision c'est que le tribunal s'est déclaré incompétent sur le caractère inéligible, entre autres le vôtre. Il fallait faire un recours en Conseil d'État. Ce recours en Conseil d'État demandait du temps et encore beaucoup d'argent à consacrer. En l'occurrence nous avons décidé de ne pas le faire. Mais puisqu'il reste encore beaucoup de personnes dans la salle, nous tenons à disposition, puisqu'il y a encore une année pour pouvoir justement faire cette action au pénal, une année pour contester le caractère éligible de plusieurs maires adjoints ici présents, vous avez encore une année. Ceux qui sont intéressés, nous tenons bien évidemment le dossier à leur disposition.

<u>Mme LE MAIRE</u>.- Merci. Je vous souhaite à tous une bonne soirée, ce conseil municipal est terminé.

La séance est levée à 20 h 25